No. 1

RAPPORT
SUR L'ETUDE DU PLAN DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE
SALLES DE CLASSE DES ECOLES ELEMENTAIRES
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

AOUT 1991

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

G R S
91 - 49

RAPPORT SUR L'ETUDE DU PLAN DE BASE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE DES ECOLES ELEMENTAIRES EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
AOUT 1991 AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION

JICA LIBRARY
1092706(9)

22717

RAPPORT
SUR L'ETUDE DU PLAN DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE
SALLES DE CLASSE DES ECOLES ELEMENTAIRES
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

AOUT 1991

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

国際協力事業団
22717

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du plan de base concernant le Projet de construction de salles de classe des écoles élémentaires, et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La JICA a envoyé au Sénégal, une mission dirigée par Monsieur Satoshi Machida, Directeur-Adjoint, Division II d'Etude de Plan de Base, Département de Planification et d'Etudes pour la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA, du 10 février au 11 mars 1991.

La mission a échangé ses vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Sénégal, et effectué les études sur le site.
Dès le retour de cette mission au Japon, l'étude a été approfondie.
Afin de discuter le contenu du rapport provisoire, une autre mission a été envoyée au Sénégal et par la suite, le présent rapport a été rédigé.

Je souhaite que ce rapport contribue à la promotion du Projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Sénégal pour leur coopération aux missions.

Août 1991

Kensuke Yanagiya

Kensuke Yanagiya
Président
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Carte du Projet

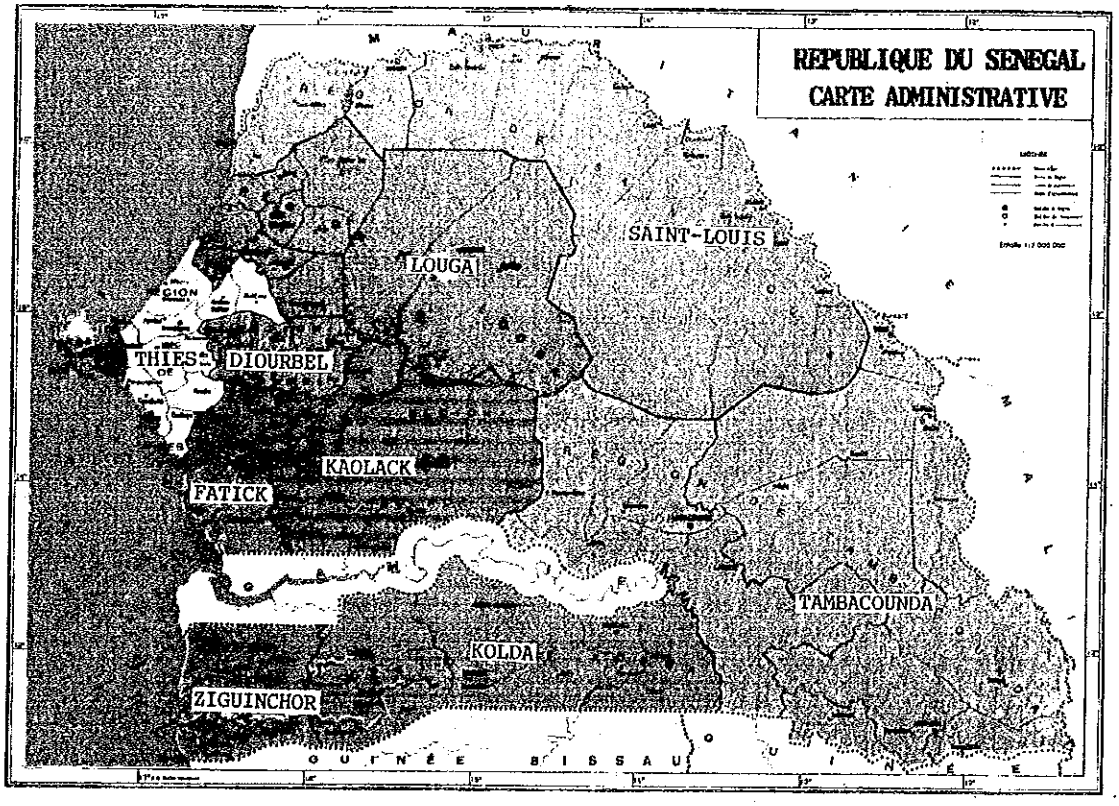

Carte du Projet

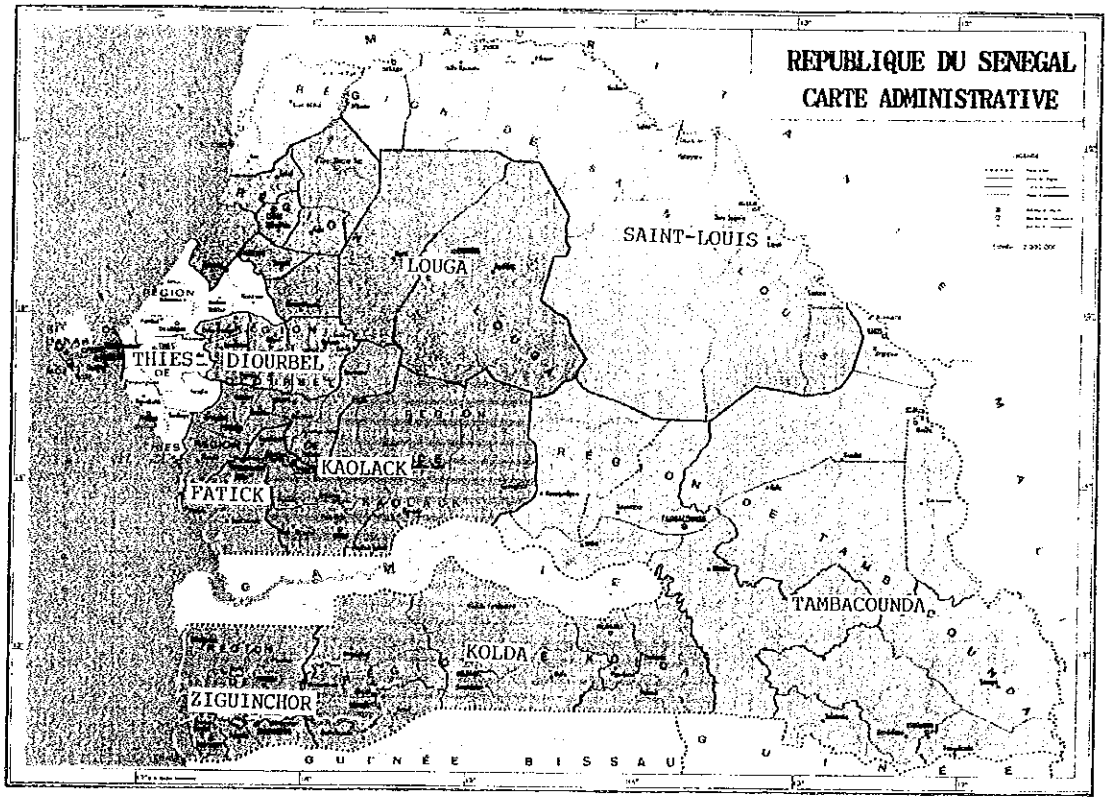

Carte du Projet

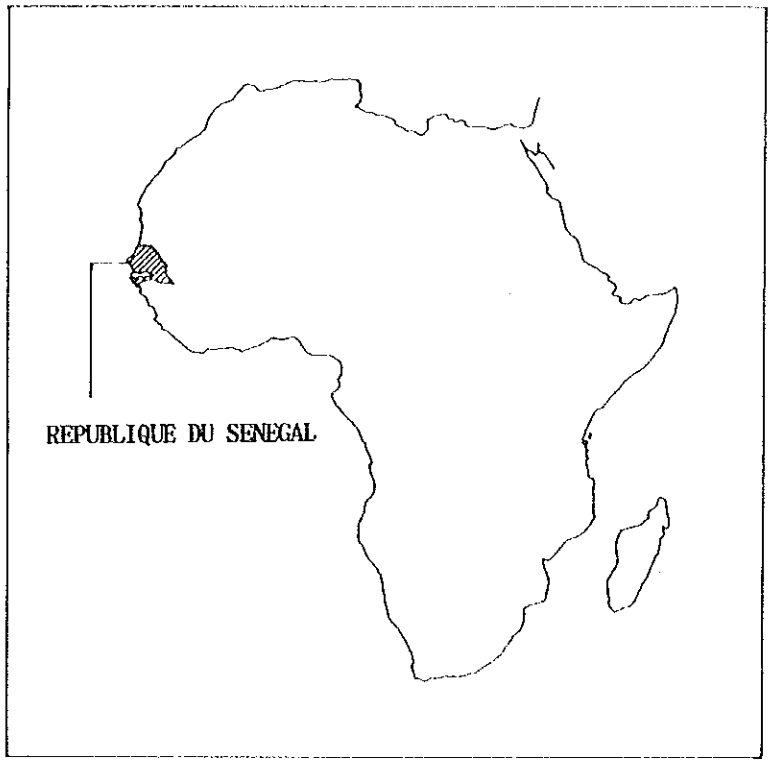

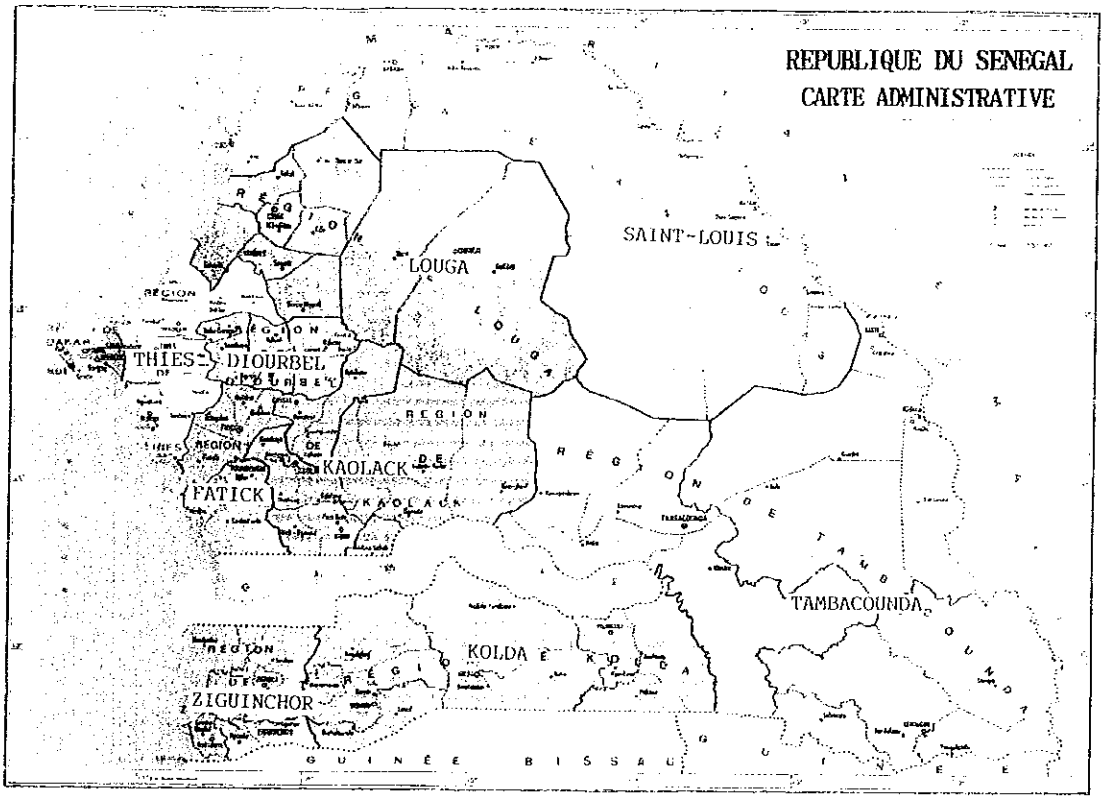

Emplacement des sites ciblés par le Projet

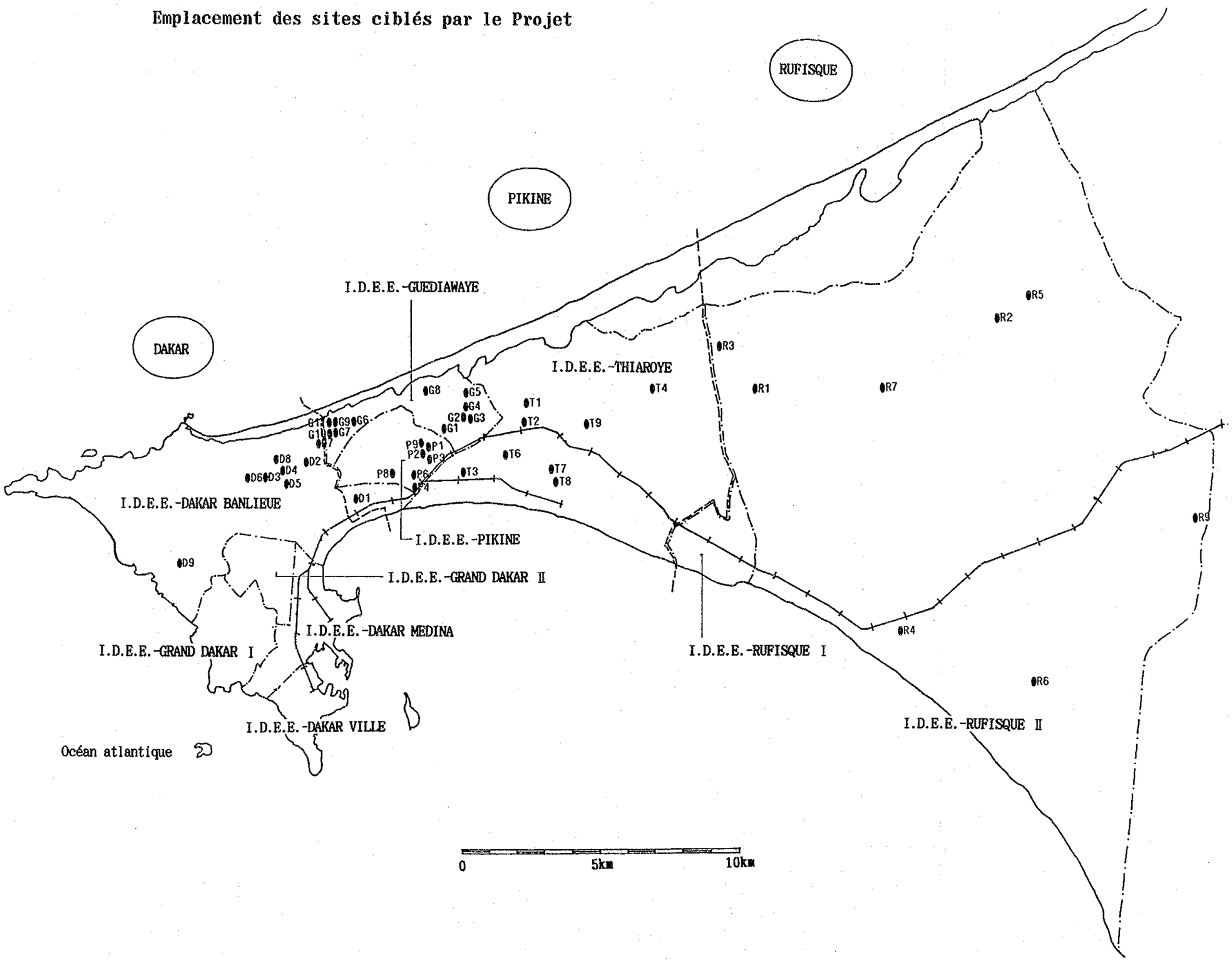

I.D.E.E.-DAKAR BANLIEUE
1 D-1 DALIFORT
2 D-2 PARCELLES AS. "L"
3 D-3 PARCELLES AS. "U"
4 D-4 PARCELLES AS. "R"
5 D-5 PARCELLES AS. "S"
6 D-6 PARCELLES AS. "26"
7 D-7 PARCELLES AS. "H"
8 D-8 PARCELLES AS. "17"
9 D-9 TERME SUD

I.D.E.E.-GUEDIAWAYE
10 G-1 PIKINE 27
11 G-2 LANSAR 2
12 G-3 KHALY M. KALA/C
13 G-4 KHALY M. KALA/B
14 G-5 KAWSARA FALL
15 G-6 SERIGNE NIANG
16 G-7 PARCELLES AS. "F"
17 G-8 HAMO 4
18 G-9 PARCELLES AS. "Z"
19 G-10 PARCELLES AS. "Y"
20 G-11 PARCELLES AS. "G"

I.D.E.E.-PIKINE
21 P-1 BABA GANGUE
22 P-2 MAME YELLI BADIANE
23 P-3 EL H. ELIMANE NDIAYE
24 P-4 EL H. IBA SENE
25 P-6 PIKINE 2B
26 P-8 BAORE SECK
27 P-9 PIKINE 7A

I.D.E.E.-THIAROYE
28 T-1 ABDOULAYE DIOP
29 T-2 THIERNO S. ND A/B(T-12)
30 T-3 OUMAR DIA DIOUF
31 T-4 MASSAR DIEYE
32 T-6 MARTHYRS DE TH/CAM/A
33 T-7 ALIOUNE GAYE/B
34 T-8 MAMADOU M. NDIAYE
35 T-9 BOUNE

I.D.E.E.-RUFISQUE II
36 R-1 NIACOURAB
37 R-2 BAMBYLOR
38 R-3 TIVAOUANE PEULH
39 R-4 BARGNY MERVI
40 R-5 GOROM 2
41 R-6 NDOUKHOURA PEULH
42 R-7 SANGALCAM
43 R-9 YEBA

SYNTHESE

SYNTHESE

Le taux de scolarisation en enseignement élémentaire de la République du Sénégal de 57,8 % et le taux d'analphabétisme élevé de 70 % constituent un obstacle à l'essor économique et social. C'est pourquoi, le Gouvernement s'efforce de développer l'enseignement élémentaire, mais faute de fonds propres, il a dû recourir à l'aide étrangère ou des organisations internationales pour effectuer des travaux d'extension et de réhabilitation des salles de classe. Cependant, un taux de croissance démographique important et la concentration des populations en milieux urbains ont été à l'origine d'un accroissement rapide du nombre d'élèves que ne peut rattraper l'aménagement des installations, ainsi que de la dégradation de l'environnement éducatif. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Sénégal a élaboré un programme d'extension de salles de classe et de remplacement d'abris provisoires construits par les parents d'élèves et les communautés et en a demandé la réalisation au Gouvernement du Japon, sous forme d'aide financière non remboursable.

A l'issue de l'examen de cette Requête, le Gouvernement du Japon a décidé d'envoyer sur place une mission d'étude du Plan de base, afin d'apprécier la nécessité et la justification de ce Projet et d'établir un Plan de base des installations.

Suite à cette décision, l'Agence japonaise de Coopération Internationale a détaché une mission d'étude de Plan du base au Sénégal du 10 février au 11 mars 1991. Ladite mission a procédé à la confirmation de l'objet de la Requête, s'est informée du cadre de la Requête et a effectué l'étude des sites proposés. Des concertations avec les responsables du Ministère de l'Education Nationale, organe chargé de la réalisation du Projet, ont pu avoir lieu. De retour au Japon, la mission a analysé les résultats des travaux pour porter une évaluation sur la nécessité et l'opportunité du présent Projet et examiner les dimensions et les composantes des installations, en vue d'établir une proposition du Plan de base.

Ces résultats ont été repris dans le Projet du Rapport sur l'Etude du Plan de base qui a été présenté aux responsables du Projet de la partie sénégalaise et discuté avec eux du 12 au 23 juin 1991.
Le présent Rapport est établi avec les corrections nécessaires, suite à cette concertation.

Pendant la colonisation française, le Sénégal était en avance sur les autres pays de l'Afrique de l'Ouest sur le plan des infrastructures ou du potentiel économique. Mais l'économie connaît une stagnation depuis l'Indépendance. Les causes de cette situation difficile se trouvent dans la structure fragile basée sur une monoculture agricole soumise aux aléas des intempéries et des fluctuations des cours du marché international. Les dommages portés par la chute des prix des matières premières et la grande sécheresse qui s'est abattue dans les pays sahéliens d'Afrique ont été extrêmement rudes pour l'économie sénégalaise.

Les efforts du Gouvernement ont porté sur l'industrialisation depuis les années 70 et ont connu quelques fruits. Par contre, la production agricole n'a guère progressé et les denrées alimentaires, en plus des produits industriels, sont largement dépendantes des importations.

Il en résulte un déficit chronique de la balance des paiements et les problèmes de l'accumulation des dettes ne cessent de s'aggraver. Dans ces circonstances, le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale ont accordé, par deux fois en 1980 et 1985, des crédits d'ajustement structurel, dont les conditions étaient la mise en place d'un programme d'ajustement sectoriel(1985-1992).
Le Gouvernement de la République du Sénégal s'efforce dans le cadre de ce programme de poursuivre le développement du secteur privé et de réduire les dépenses publiques.

L'enseignement au Sénégal relève de la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et comprend cinq degrés, à savoir, (1) trois ans du préscolaire, (2) six ans de l'élémentaire, (3) quatre ans du

moyen, (4) trois ans du secondaire et enfin, (5) cinq à huit ans du supérieur.

Seul l'enseignement élémentaire est obligatoire et la gratuité est assurée, en principe, pour l'ensemble des établissements publics à tous les niveaux. Le Gouvernement s'est imposé comme tâche primordiale, la diffusion de l'enseignement élémentaire en particulier. Dorénavant, les efforts devront davantage porter sur le perfectionnement qualitatif que sur le développement quantitatif de l'enseignement post-moyen et l'imputation de crédits sera axée principalement sur l'extension de l'enseignement élémentaire. Concrètement, le VIIIème Plan national de développement économique et social s'est assigné comme but de relever le taux de scolarisation actuel de 57,8 % en élémentaire à 65 %, d'ici 1995 et d'affecter 45 % du budget total de l'enseignement pour la réalisation de cet objectif. Cependant, le Gouvernement n'est pas en mesure de financer la construction des installations, dont les salles de classe, sur fonds propres et des aides du F.E.D., de la Banque Mondiale, de l'O.P.E.P. ou de la B.A.D. ont été accordées. Le nombre total de salles de classe dont la construction est en cours, ou terminée, est d'environ huit cents pour le pays, dont le quart pour la seule région de DAKAR.

La région de DAKAR, où sera réalisé le présent Projet, compte 21,6 % de la population totale et au point de vue économique le revenu par capita est largement au-dessus de la moyenne nationale. Le taux de scolarisation en cycle primaire y est aussi élevé, mais il ne progresse plus ces dernières années, freiné par l'afflux massif des populations. Le manque de locaux est particulièrement sensible et les seules interventions des organisations internationales ou autres ne peuvent suivre le rythme d'une demande sans cesse croissante. L'apparition de nombreux abris provisoires construits par les parents d'élèves et les communautés s'explique par le souci de créer des extensions et de faire face au nombre d'élèves. Pour pallier le manque de locaux, le système de classe à double flux est activement adopté, puisque pour une moyenne nationale de 14,2 %, il est de 31,1 % dans la région de DAKAR.

Le double objectif du présent Projet est (1) l'amélioration de l'environnement éducatif, grâce à la reconstruction des abris provisoires et (2) la hausse du taux de scolarisation, par suite d'augmentation du nombre de salles de classe. La vétusté des abris réalisés par les parents d'élèves ou les communautés est avancée et tous ou presque, connaissent des problèmes de fuite en cas de pluie ou de risques d'effondrement de toitures. Un remplacement urgent est souhaitable. En ce qui concerne les extensions, leur nécessité paraît également fort élevée, puisque l'accroissement futur du nombre d'élèves est prévisible. En effet, même si des classes à double flux ont lieu par manque de locaux, la réalité indique que, pour une salle de classe dont la capacité maximale est de 60 élèves, il est habituellement établi que le nombre effectif d'écoliers est très largement supérieur. De plus, la majorité des établissements ne possèdent pas de bureau du directeur, nécessaire pour la gestion et le fonctionnement.

Compte tenu de l'appréciation portée sur la nécessité et de la justification sus-mentionnée, un projet de construction a été retenu pour quarante-quatre écoles pour lesquelles les besoins ont été jugés spécialement forts, parmi les soixante écoles proposées par la Requête, à l'issue de l'examen des conditions, dont (1) degré de vétusté, (2) création d'un nombre de salles suffisant pour former des classes avec un nombre approprié d'élèves, si des extensions sont réalisées, (3) dimensions et formes des terrains permettant les remplacements ou les extensions, (4) construction de bureaux de directeur et des magasins dans les écoles qui n'en sont pas pourvues. La nécessité de posséder des blocs sanitaires doit être aussi considérée comme très importante. Mais l'aménagement des services publics de réseaux d'eau potable ou usée n'étant pas généralisé et du fait que certaines municipalités n'ont pas de vidange de fosse organisée, cette composante a dû être exclue du Projet. Le projet est repris dans le tableau suivant :

I.D.E.E.	Ecoles	Salles de classe		Bureau du directeur et magasin
		Extension	Remplacement	
(1) DAKAR BANLIEUE	9	6	19	8
(2) GUEDIAWAYE	11	61	8	7
(3) PIKINE	7	17	7	3
(4) THIAROYE	9	33	12	3
(5) RUFISQUE II	8	18	5	4
TOTAL	44	135	51	25

186

Les installations devront être dégagées de toute nécessité d'entretien. Il s'agira de bâtiments sans étage, sur fondations en béton armé avec des murs en parpaings et une toiture en tôle ondulée avec galvanisation au zinc. Les dimensions des salles de classe de 9,2 m x 7,2 m permettront d'y accueillir 54 élèves et un bureau du directeur et un magasin qui y seront adjoints et leurs dimensions seront respectivement de 3 m x 3,6 m. Les surfaces projetées sont les suivantes :

(1) Salles de classe : 9,2 x 7,2 x 186 = 12.320,64 m²

(2) Bureau du directeur et magasin : 3,0 x 3,6 x 2 x 25 = 540,00 m²

Total 12.860,64 m²

En plus de ces locaux, le mobilier nécessaire à l'enseignement et énuméré ci-dessous sera également fourni:

(1) Banc-pupitre élèves à 2 places : 27 ens./salle x 186 = 5.022 ensembles

(2) Table-chaise enseignants : Un ens./salle x 186 = 186 ensembles

(3) Table-chaise directeur : Un ens./bureau x 25 = 25 ensembles

(4) Tableau noir incorporé : Un/salle x 186 = 186

(5) Armoire incorporée : Une/salle x 186 = 186

Toutes les installations prévues par le présent Projet seront construites dans des écoles existantes. Aussi, leur gestion et fonctionnement devront être assurés dans le prolongement de leur cadre actuel. Il est pratiquement inutile de prévoir des dépenses de maintenance ou de réparations, et dans la mesure où il n'y a ni

consommation d'eau ni d'électricité, l'augmentation des dépenses de gestion et de fonctionnement ne portera que sur le salaire des enseignants nouvellement recrutés et l'achat des matériels didactiques, dont les manuels. Il est estimé qu'il faudra engager environ 35 nouveaux enseignants à la réalisation du Projet. L'aide des autres organisations pour la construction de salles de classe étant également prévue, ceci correspondrait pour l'ensemble à un complément budgétaire de l'ordre de 140 millions de F.CFA, soit 0,3 % environ des crédits du Ministère de l'Education Nationale, donc un montant dont l'imputation peut être considéré comme tout à fait possible.

L'organe d'exécution du présent Projet de la partie sénégalaise est le Ministère de l'Education Nationale. Les travaux sont exécutés en deux tranches. Les délais à prévoir sont, pour la première phase, de cinq mois pour le plan d'exécution et de douze mois de travaux et pour la seconde phase, de quatre mois pour le plan d'exécution et de douze mois de travaux.

Les résultats suivants sont attendus de la réalisation du présent Projet :

1) L'environnement éducatif sera notablement amélioré par le remplacement des abris provisoires et la disparition des classes surchargées grâce aux extensions. La construction des bureaux du directeur permettra de faciliter la gestion et le fonctionnement de l'école. Un enseignement de meilleure qualité sera donc, en mesure d'être dispensé. Il en résulte que sur 190.000 élèves des 251 établissements publics de la région de DAKAR, environ 30.000 écoliers de 44 écoles, seront les bénéficiaires.
2) L'extension des classes contribuera à améliorer le taux de scolarisation en enseignement élémentaire de la région de DAKAR où la poursuite de l'accroissement démographique est prévisible.
3) Des répercussions sur le développement économique sénégalais peuvent être espérées grâce à la diminution du taux d'analphabétisme.

Parallèlement à ces attentes, le présent Projet constituera un grand apport en faveur des populations par le biais de la diffusion de l'éducation de base. Si, le perfectionnement qualitatif des enseignants et les améliorations des programmes scolaires continuent, les installations réalisées dans le cadre du présent Projet pourront être mises en oeuvre, de manière efficace et optimale.

Table des matières

Avant-propos
Carte du Projet
Emplacement des sites ciblés par le Projet
Synthèse
Table des matières

Page

CHAPITRE 1 INTRODUCTION 1

CHAPITRE 2 CONTEXTE DU PROJET 3
2-1 Contexte du Projet 3
2-2 Historique et objet de la Requête 10

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES SITES CIBLES 18
3-1 Description des sites ciblés 18
3-1-1 Etat actuel du secteur concerné des sites ciblés 18
3-1-2 Conditions sociales d'implantation des sites ciblés ... 19
3-1-3 Conditions naturelles des sites ciblés 23
3-2 Etat actuel des installations des écoles ciblées 23

CHAPITRE 4 OBJET DU PROJET 30
4-1 But du Projet 30
4-2 Examen de l'objet de la Requête et des composantes du Projet 31
4-2-1 Salles de classe 31
4-2-2 Installations auxiliaires 39
4-2-3 Programme de fonctionnement après réalisation 40
4-2-4 Cumul avec les autres programmes d'intervention des organisations internationales, etc. 44
4-2-5 Installations et équipements de la Requête 45
4-2-6 Principe de la réalisation de coopération 46
4-3 Description du Projet 47
4-3-1 Organe d'exécution et organisation du fonctionnement... 47
4-3-2 Description des installations et des équipements 47
4-3-3 Programme de gestion et d'entretien 48

CHAPITRE 5 PLAN DE BASE 49
5-1 Principes 49
5-2 Conditions de l'Etude 49
5-2-1 Dimensionnement des installations 49
5-2-2 Choix des différents types de bloc d'installations 51
5-3 Plan de Base 52
5-3-1 Plan d'implantation 52
5-3-2 Plan d'architecture 55
5-3-3 Programme d'équipement 58
5-3-4 Plans de base 59
5-4 Programme d'exécution des travaux, etc. 63
5-4-1 Principe de réalisation 63
5-4-2 Secteur du bâtiment et construction 63
5-4-3 Programme de gestion et de surveillance des travaux ... 65
5-4-4 Programme d'approvisionnement en matériaux et équipements 67
5-4-5 Etapes de réalisation 68
5-4-6 Estimation du coût du Projet 71

CHAPITRE 6 EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION 74

DOCUMENTS ANNEXES 77
Document annexe 1 Procès-verbal de réunion 77
Document annexe 2 Calendrier 91
Document annexe 3 Liste des membres de la mission 94
Document annexe 4 Liste des personnalités rencontrées 95
Document annexe 5 Plan d'implantation des différents sites .. 97
Document annexe 6 Education préscolaire, évolution des structures et des effectifs par région 1983/1984 - 1988/1989 130
Document annexe 7 Enseignement élémentaire, évolution des structures et des effectifs par région 1983/1984 - 1988/1989 131
Document annexe 8 Evolution des taux bruts de scolarisation 7 - 12 ans dans l'enseignement élémentaire de 1977/78 à 1988/89 132
Document annexe 9 Enseignement élémentaire 1988/1989, classes à double-flux et multigrades 133

Document annexe 10 Enseignement élémentaire, enseignement moyen et enseignement secondaires Nombre d'élèves par âge 1988/1989 134
Document annexe 11 Ecoles de formation des maîtres de l'enseignement élémentaire, évolution des effectifs de 1978/79 à 1988/1989 135
Document annexe 12 Enseignement moyen, évolution des structures et des effectifs par région 1983/1984 - 1988/1989 136
Document annexe 13 Enseignement secondaire général, évolution des structures et des effectifs par région 1983/1984 - 1988/1989 137
Document annexe 14 Enseignement secondaire technique (commerce et industrie), évolution des structures et des effectifs par région 1983/1984 - 1988/1989 138
Document annexe 15 Université CHEIKH ANTA DIOP, évolution des effectifs 1968/1969 à 1988/1989 par faculté 139
Document annexe 16 Université CHEIKH ANTA DIOP, évolution des effectifs de 1968/1969 à 1988/1989 par institut 140

ABREVIATIONS

A.I.D. : Agence Internationale pour le Développement
B.A.D. : Banque Africaine de Développement
B.I.D. : Banque Islamique de Développement
F.A.C. : Fonds d'Aide et de Coopération
F.E.D. : Fonds Européen de Développement
O.N.G. : Organisation Non Gouvernementale
F.M.I. : Fonds Monétaire International
O.P.E.P. : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
C.F.A. : Franc de la Communauté Financière Africaine
(1CFA = 0,02 Francs français)

I.R.E.E. : Inspection Régionale de l'Enseignement Elémentaire
I.D.E.E. : Inspection Départementale de l'Enseignement Elémentaire

E.N.R. : Ecole Normale Supérieure
C.F.P.S. : Centre de Formation Pédagogique Spéciale
C.F.P.P. : Centre de Formation et de Perfectionnement Pédagogique

B.F.E.N. : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
B.S.E.N. : Brevet Supérieur d'Etudes Normales
C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle
C.E.A.P. : Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
C.E.P.E. : Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
C.F.E.N. : Certificat de Fin d'Etudes Normales

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

Le faible taux de scolarisation en enseignement élémentaire de 57,8 % et le taux élevé d'analphabétisme de 70 % constituent pour la République du Sénégal, une entrave à l'essor économique et social. C'est pourquoi, le Gouvernement a établi un grand objectif, 100 % de scolarisation en primaire en l'an 2000 et canalise ses efforts pour l'amélioration et la généralisation de cet enseignement. Mais la situation actuelle révèle que l'aménagement des installations ne peut suivre le rythme de croissance du nombre d'élèves. Par ailleurs, le manque de fonds contraint un recours aux financements par des aides étrangères ou des organisations internationales. L'insuffisance des locaux des écoles élémentaires est particulièrement accusée dans les environs de DAKAR où les élèves augmentent très rapidement en raison du fort taux de natalité et de l'afflux des populations en milieux urbains. Il n'est donc pas rare, à cause du manque absolu de salles de classe, de voir plus d'une centaine d'élèves dans des classes destinées à en recevoir cinquante. Afin de parer au plus vite à ces situations, de nombreux abris provisoires construits par les parents d'élèves ont fait leur apparition. Ceux-ci sont inutilisables en saison de pluies et cette période passée, ils le demeurent plusieurs mois encore, des réparations devant être effectuées. De surcroît, de nombreuses écoles ont été construites pendant l'ère coloniale ou immédiatement après l'Indépendance et se trouvent non seulement dans un état de vétusté avancé, mais encore, elles sont quelquefois insalubres et manquent de sécurité.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Sénégal a présenté au Gouvernement du Japon, une Requête en aide financière non remboursable portant sur l'extension et la réhabilitation de salles de classe et le remplacement des abris provisoires dans la région de DAKAR.

A l'issue de l'examen de cette Requête, le Gouvernement du Japon a décidé d'envoyer une mission d'étude du Plan de base afin d'étudier la nécessité et l'opportunité du Projet et établir un Plan de base des installations. Suite à cette décision, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a détaché une délégation sur place du 10 février au 11 mars 1991, avec Monsieur Satoshi Machida, Directeur-Adjoint, Division II d'Etude de Plan de Base, Département de Planification et d'Etudes pour la Coopération Financière Non-Remboursable, comme chef de mission.
La mission d'études a visité les sites de construction proposés, elle s'est aussi s'informée sur le système scolaire sénégalais, les Plans et programmes nationaux, les projets similaires et les interventions des organisations internationales relatives au secteur de l'enseignement élémentaire. Et elle a pu se concerter avec les responsables du Ministère de l'Education Nationale, organe chargé de la réalisation du présent Projet.
De retour au Japon, la mission d'études a examiné les documents collectés et l'objet des concertations afin de porter une évaluation de la nécessité et de l'opportunité du Projet et établir un projet de Plan de base des installations, dont le niveau d'importance et les composantes principales. Les résultats de ces travaux ont été récapitulés dans le projet de Rapport définitif sur les études du Plan de base, qui a été présenté aux responsables du Projet de la partie sénégalaise et discuté avec eux du 12 au 23 juin 1991.
Le présent Rapport synthétise d'après conclusions ci-dessus le contexte du Projet, l'appréciation de sa nécessité et de sa justification, le Plan de base et l'estimation du Projet.

Les Procès-verbaux de réunion, les calendriers des travaux de l'étude, les listes des membres de la mission et les listes des personnalités rencontrées sont joints à la fin du présent Rapport en annexe.

CHAPITRE 2 CONTEXTE DU PROJET

CHAPITRE 2 CONTEXTE DU PROJET

2-1 Contexte du Projet

Durant l'ère coloniale française, le Sénégal, avec son secteur industriel diversifié et sa main d'oeuvre d'un niveau d'instruction élevé, était en avance sur les autres pays d'Afrique occidentale sur le plan de l'aménagement des infrastructures et du potentiel économique. Mais depuis l'Indépendance, son économie est stagnante, son produit national brut étant de 650 $U.S. per capita. Cette situation économique difficile est provoquée par une structure économique fragile, dépendante d'une monoculture soumise aux aléas des conditions climatiques et des cours des marchés mondiaux. Les principales exportations étant composées de matières premières, telles qu'arachide, minerai de phosphore, produits de pêche ou pétroliers, l'effondrement de leurs prix internationaux commencé en 1975 et la sécheresse de 1980-1981 qui s'est abattue dans les pays sahéliens d'Afrique ont eu de grandes répercussions sur l'économie sénégalaise.

Dans ces conditions, les efforts d'industrialisation ont été poursuivis par les autorités depuis les années 70, notamment en développant la transformation des produits de pêche, l'industrie chimique à base de phosphore ou le raffinage du pétrole. Par contre, la production agricole n'a guère progressé et elle a, au contraire, connu un ralentissement, notamment à cause de la sécheresse. C'est pourquoi, la dépendance vis-à-vis des importations est grande aussi bien pour le pétrole brut ou les produits industriels que pour les denrées alimentaires. Afin de diminuer ces importations, l'autosuffisance alimentaire par accroissement de production constitue une des politiques majeures, sans donner pourtant des résultats positifs. La balance des paiements est déficitaire en permanence et doit être soutenue par des aides et des emprunts extérieurs. L'accumulation des dettes s'est élevée en 1989 à environ 350 millions de $U.S. Le

remboursement étant devenu difficle, plusieurs rééchelonnements ont dû avoir lieu. Le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale ont accordé en 1980 et 1985 des crédits d'ajustement structurel, avec pour condition l'élaboration commune avec le Gouvernement sénégalais d'un "Programme d'ajustement sectoriel (P.A.S.)1985-1992". Ce programme prévoit une réduction notable des dépenses publiques que les autorités tentent de réaliser par une réforme administrative de regroupement ou de suppression d'organes et par une diminution du nombre de fonctionnaires. Cependant, en constatant que la détérioration qualitative de la main d'oeuvre et l'accroissement démographique constituent un obstacle à la croissance économique, un Plan de développement des ressources humaines(P.D.R.H.) qui exclut du P.A.S. les secteurs relatifs à la population et l'hygiène, les soins médicaux et l'éducation en leur réservant une place particulière, a été mis en oeuvre en 1990. Le système scolaire sénégalais placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale comprend cinq degrés, du préscolaire au supérieur, suivants :

1) Enseignement préscolaire : 3 années, âge minimum 3 ans
2) Enseignement élémentaire : 6 années, 7-12 ans
3) Enseignement moyen : 4 années, 13-16 ans
4) Enseignement secondaire : 3 années, 17-19 ans
5) Enseignement supérieur : 5-8 années, au-dessus de 20 ans

Seul l'enseignement élémentaire est obligatoire et, en principe, l'enseignement public est gratuit, quelque soit le niveau. Les problèmes rencontrés à ces différents degrés sont posés par le nombre important de redoublants. Par exemple, la part des élèves et étudiants inscrits dans des établissements, alors qu'ils ont dépassé l'âge prescrit est de 13,4 % dans l'enseignement élémentaire, 37,4 % dans le moyen et de 70,3 % dans le secondaire général et technique. Il en est de même dans les universités où les étudiants terminant leurs études sont peu nombreux. Ceci est une entrave considérable à l'efficacité de l'enseignement et constitue une pression budgétaire. En considération de cet état de fait, le Gouvernement a décidé de veiller davantage au

perfectionnement qualitatif et axer davantage les crédits sur l'extension de l'enseignement élémentaire, plutôt que de développer quantitativement l'enseignement post-moyen.

Le taux de scolarisation en cycle primaire n'était que de 12 % à l'Indépendance et a connu une croissance importante pour atteindre 57,8 % en 1989. Cependant, ce taux ne doit être considéré comme particulièrement élevé en Afrique. Il est dit que le taux d'analphabétisme des adultes serait même de 70 %. C'est pourquoi, le Gouvernement s'est fixé comme grand objectif, 100 % de scolarisation en enseignement élémentaire en l'an 2000 et axe ses efforts dans cette perspective. Concrètement, le VIIème Plan de développement économique et social (1985-1988) avait établi un but de 60 % de scolarisation et la réalisation en avait été proche, avec 56,4 %. Le VIIIème Plan (1985-1995) qui a succédé, le place à 65 %.
Afin de relever le taux de scolarisation, en plus d'extension de salles, le système de classes à double flux ou multi-grades est vivement promu pour accueillir le plus d'enfants possible.
A titre d'information, les classes à double flux sont adoptées au niveau national à 14,2 % et à 31,6 % dans la région de DAKAR. Les classes multi-grades sont appliquées en moyenne nationale à 1,5 %. Elles n'existent pas dans la région de DAKAR. Elle représentent 26,3 % dans le département de LOUGA où elles sont les plus nombreuses. Le programme prévoit la semaine de 28 heures, s'il s'agit de classes à un seul flux et de 20 heures, pour celles à double flux. Le même enseignant assure habituellement les cours du matin et de l'après-midi.
De résultats ont donc été enregistrés en ce qui concerne la diffusion de l'enseignement élémentaire, mais ces effets n'atteignent pas encore les adultes et l'analphabétisme demeure encore important. L'éducation des adultes est prise en charge par la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base du Ministère de l'Education Nationale. Mais les résultats obtenus ne sont pas encore satisfaisants. Le développement de l'enseignement élémentaire est le moyen de lutte le plus efficace contre l'analphabétisme. C'est pourquoi, il constitue un secteur prioritaire.

Le système scolaire est placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, dont l'organigramme est représenté ci-dessous:

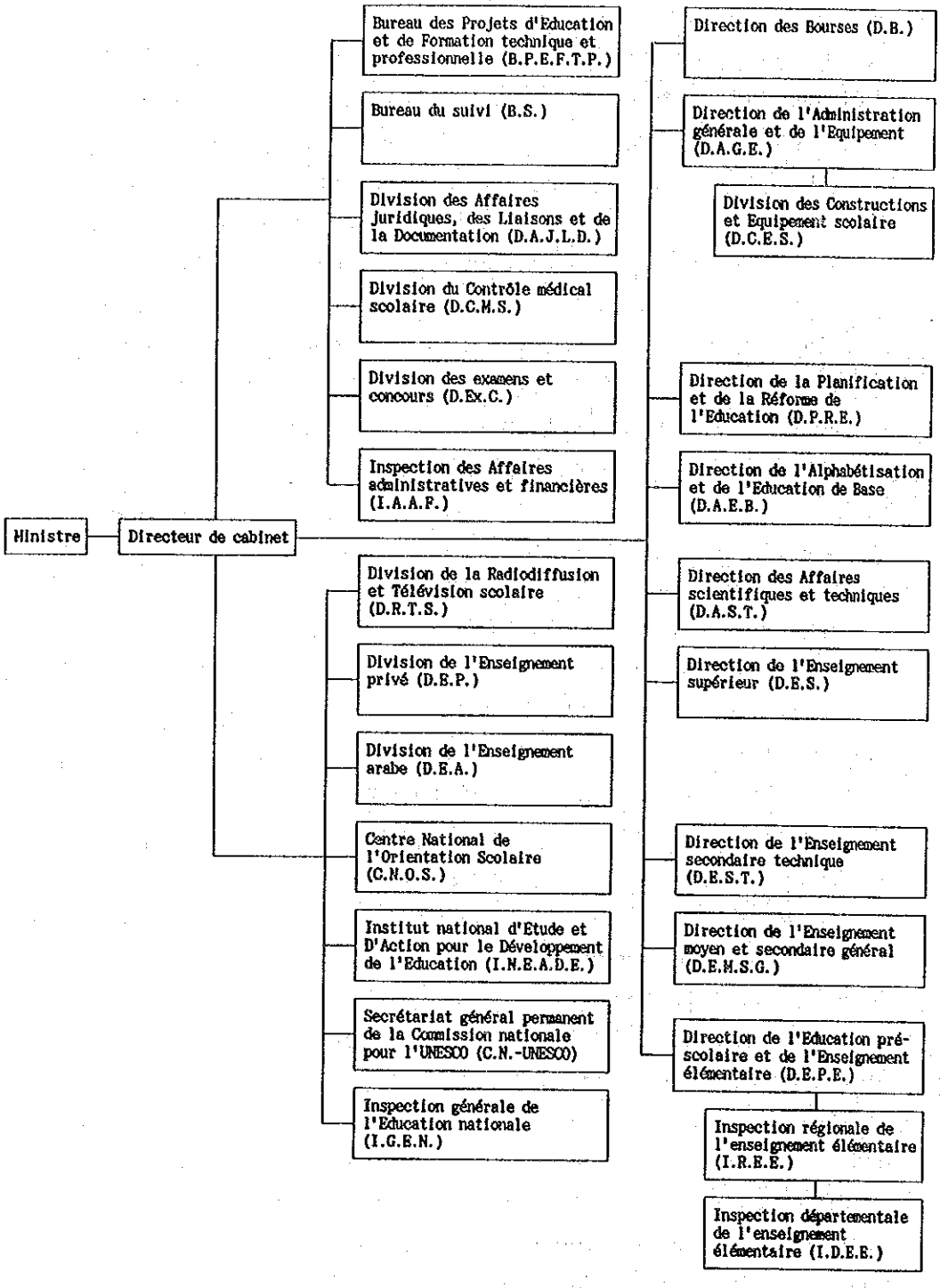

Fig. 2-1 Organigramme du Ministère de l'Education Nationale

La Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education assure toute élaboration de planification relative à l'enseignement élémentaire, alors que celle de l'Education préscolaire et de l'Enseignement élémentaire est chargée d'établir les orientations concrètes ainsi que de la direction et de la gestion du corps enseignant. L'entretien, le contrôle et la construction des installations scolaires relèvent de la compétence de la Division des constructions et Equipement scolaire de la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

Sous la hiérarchie de la Direction de l'Education préscolaire et de l'Enseignement élémentaire, il y a une Inspection régionale de l'enseignement élémentaire (I.R.E.E.) au niveau de chaque région, au-dessous de laquelle se situent les Inspections départementales de l'enseignement élémentaire (I.D.E.E.) qui sont chargées de la gestion et du contrôle de chaque école. Les sites du présent Projet sont couverts par dix I.D.E.E. placées sous l'I.R.E.E. de DAKAR. Les I.R.E.E. et les I.D.E.E. assurent le contrôle et le déroulement des activités des différentes écoles, alors que le programme d'enseignement ou les orientations éducatives sont directement pris en charge par la Direction de l'Education préscolaire et de l'Enseignement élémentaire, la construction et l'entretien des installations scolaires relèvant de la Division des constructions et Equipement scolaire. Mais afin de pallier le manque de crédits, le Ministère de l'Education Nationale fait appel à la collaboration des parents d'élèves et des communautés. Une augmentation significative du budget du Ministère de l'Education Nationale ne pouvant être tellement attendue, la répartition entre divers domaines a eu lieu dans le cadre d'un programme de correctif budgétaire de 1985, dont les idées centrales sont la réduction des frais de gestion et de fonctionnement sectoriels et centraux de l'enseignement post-moyen pour les attribuer à l'enseignement élémentaire. Il en est résulté qu'en 1988, la part du budget de ce dernier correspondait à 45 % de l'ensemble du budget du M.E.N.

Après l'Indépendance et pour s'acquérir une autonomie économique vis-à-vis de la France, le Gouvernement du Sénégal a mis en place des Plans quadriennaux de développement économique et social, dont les sept premiers sont terminés et le VIIIème est en cours actuellement. Parallèlement à ces Plans, un Programme d'ajustement sectoriel de sept ans (1985-1992) établi sous les directives du F.M.I. et de la Banque Mondiale a été également établi. L'objectif du VIIIème Plan, quant au taux de scolarisation en cycle primaire est de 65 % fin 1995, avec des dispositions précises, telles que (1) recrutement de 700 enseignants par an, (2) construction annuelle de 320 salles de classe et (3) distribution gratuite et complète de manuels. Pour cette réalisation, 49 % des crédits de l'éducation seront attribués. Mais, en ce qui concerne la construction des classes, des interventions étrangères et des organisations internationales sont attendues. Par ailleurs, à côté du VIIIème Plan, un Plan de développement des ressources humaines (P.D.R.H.) a été élaboré en 1990 dans le cadre du Programme d'ajustement sectoriel. Celui-ci porte sur les deux volets de la population, l'hygiène et la santé et de l'éducation et son objet est la concrétisation des principes fondamentaux du VIIIème Plan. Les travaux d'extension, de remplacement et de réhabilitation sont effectués par le F.E.D., l'A.I.D., la B.A.D., l'O.P.E.P., ainsi que par une O.N.G. française. Ils devront être terminés avant la fin de 1992 et pour le moment, il n'existe pas de nouveau projet arrêté. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes interventions internationales aux projets d'écoles élémentaires de ces dernières années.

Tableau 2-1 Projets d'extension et de réhabilitation des salles de classe des écoles élémentaire par les organisations internationales, etc.

	Organisme d'aide	Etat d'avancement	Catégorie des travaux	Total de salles de classe	DAKAR	ZIGUINCHOR	DIOURBEL	SAINT-LOUIS	TANBACOUNDA	KAOLACK	THIES	LOUGA	FATICK	KOLDA
1	F.E.D.	Réalisé	Extension	16					Non informé					
2	A.I.D. (Educ. III)	Réalisé	Extension	86	86									
3	O.P.E.P.	En cours	Extension	141	51	45				45				
4	A.I.D. (Educ. IV)	En cours	Extension	400			182					148	126	
5	B.A.D. (Educ. IV)	En cours	Réhabilitation	100			31					22	47	
7	F.E.D.	En projet	Extension	40				40						
8	O.N.G.-Fr.	Réalisé	Extension Réhabilitation	94 37	44 25						16 1			34 11
9	O.N.G.-Fr.	En projet	Extension Réhabilitation	47 61	25 49						9			13 12
	Total		Extension Réhabilitation	824 198	206 74	45	182 31	40		45	25 1			47 23

Note) F.E.D. : Fonds européen de développement
A.I.D. : Agence internationale pour le développement
O.P.E.P. : Organisation des pays exportateurs de pétrole
B.A.D. : Banque africaine de développement
O.N.G.-Fr. : Organisation non gouvernementale française

Source : Ministère de l'Education Nationale

Pour les futurs projets de construction scolaire, le Ministère de l'Education Nationale a dressé un programme basé sur le Plan de développement de ressources humaines comprenant notamment l'extension ou le remplacement de 4.593 salles de classe et la réhabilitation de 8.842 salles. Le montant requis pour leur réalisation est estimé à 66.560 millions F.CFA, l'Etat prenant en charge 54.645 millions F.CFA et le reste, soit 11.915 millions F.CFA devant l'être par les parents et les communautés. Pour la part de l'Etat, une demande de coopération a été adressée à la Banque Mondiale dont le rôle est central en matière d'aide. La Banque Mondiale prévoit de répartir les financements requis parmi différents bailleurs de fonds. Mais, dores et déjà, il semblerait qu'une révision du projet, dans le sens de la réduction, est inévitable par manque de capitaux. Dans ce contexte, la réalisation du présent Projet par une coopération japonaise est très favorablement accueillie.

2-2 Historique et objet de la Requête

Le développement de l'enseignement élémentaire est une priorité de la politique éducative du Gouvernement du Sénégal et le grand objectif retenu vise à atteindre 100 % de scolarisation en l'an 2000. Concrètement, le VIIème Plan national de développement économique et social(1985 -1988) avait établi le but de taux de scolarisation à 60 % et obtenu des résultats proches, de 56,4 %. Le VIIIème Plan(1989-1995) qui lui a succédé s'est fixé un objectif de 65 %. Dans la perspective de relever le taux de scolarisation, des extensions, remplacements et réhabilitations des salles vétustes avaient été réalisés conformément au VIIème Plan avec des aides internationales et le VIIIème Plan entend poursuivre cette ligne.

C'est ainsi qu'une Requête a été présentée au Gouvernement du Japon pour construire de nouvelles salles de classe, remplacer les abris provisoires réalisés par les parents d'élèves et les communautés et réhabiliter les salles devenues vétustes dans des

écoles élémentaires existantes de la région de DAKAR.

A l'issue de l'examen de l'objet de ladite Requête, le Gouvernement du Japon a décidé de collaborer à l'extension et au remplacement des salles de classe dont l'urgence est élevée.

Description de la Requête

Lieu	: Ecoles élémentaires existantes de la région de DAKAR
Objet	: 1) Extension de salles de classe, et fourniture de bancs, pupitres, etc. 2) Remplacement des abris et fourniture de bancs, pupitres, etc. 3) Réhabilitation de salles de classe et des blocs sanitaires et construction des sanitaires
Dimensions de salle de classe	: Capacité pour 60 élèves, 9 m x 7 m
Mobilier	: Banc-pupitre à 2 places pour élèves : 30 ensembles par classe Table et chaise pour enseignants: 1 ensemble par classe

Mais lors de la confirmation de l'objet de la Requête sur place, il s'est avéré que des salles de classe et des abris provisoires avaient déjà été construits par les organismes d'aide ou par les parents d'élèves et les communautés dans certaines écoles et qu'il ne correspondait plus à la réalité par certains aspects. Aussi, la mission d'étude a visité les cinq I.D.E.E. concernées par la Requête afin de s'informer sur place des besoins réels et de revoir les écoles ciblées et le nombre de salles de classe. Ce dernier a considérablement augmenté suite à cette modification par rapport à la Requête initiale. Les écoles ont été classées en trois catégories A, B et C par ordre de priorité, en tenant compte des besoins exprimés sur place et sur concertation avec

les responsables du Ministère de l'Education Nationale. Il a été alors décidé qu'en principe, les écoles des catégories A et B seront retenues, mais qu'éventuellement et en fonction des résultats de l'étude des sites, s'il est jugé que des écoles de la catégorie C peuvent être sélectionnées, elles seront ajoutées aux écoles A et B. Les écoles ainsi nouvellement ciblées et le nombre de salles de classe arrêté sont tels que décrits ci-dessous. Les spécifications des salles de classe sont telles que définies par la Requête initiale.

Par ailleurs, au cours des travaux d'étude sur le terrain des écoles des catégories A et B, les écoles de la catégorie C, dont les noms suivent, ont été ajoutées sur concertation avec la partie sénégalaise.

I.D.E.E. de GUEDIAWAYE	1) PARCELLES AS. "Z"
	2) PARCELLES AS. "Y"
	3) PARCELLES AS. "G"
I.D.E.E. de PIKINE	4) PIKINE 7/A
	5) PIKINE 3/A
I.D.E.E. de THIAROYE	6) BOUNE
	7) THIERONO S. NDONGO/B

Tableau 2-2 Nombre de salles de classe et d'écoles de la Requête

( ) : nombre d'écoles

I.D.E.E.	Ordre de priorité	Nombre d'écoles pour remplacement	Nombre d'écoles pour extension	Ecoles pour remplacement et extension			Total		
				Rempl.	Extens.	Total	Rempl.	Extens.	Total
(1) DAKAR BANLIEUE	A	(1) 5	(4) 11	2 (1)	2	(1) 4	(1) 7	(1) (4) 13	(6) 20
	B	—	(2) 4	1 (1)	1	(1) 2	— 1	(1) (2) 5	(3) 6
	C	(2) 4	—	—	—	—	(2) 4	— —	(2) 4
	Total	(3) 9	(6) 15	3 (2)	3	(2) 6	(3) 12	(2) (6) 18	(11) 30
(2) GUEDIAWAYE	A	(4) 27	—	11 (2)	8	(2) 19	(4) 38	(2) — 8	(6) 46
	B	(1) 6	—	3 (1)	3	(1) 6	(1) 9	(1) — 3	(2) 12
	C	(1) 6	(1) 3	8 (2)	4	(2) 12	(1) 14	(2) (1) 7	(4) 21
	Total	(6) 39	(1) 3	22 (5)	15	(5) 37	(6) 61	(5) (1) 18	(12) 79
(3) PIKINE	A	(3) 17	(3) 9	—	—	—	(3) 17	— (3) 9	(6) 26
	B	—	(1) 5	4 (1)	5	(1) 9	— 4	(1) (1) 10	(2) 14
	C	(2) 4	(3) 8	—	—	—	(2) 4	— (3) 8	(5) 12
	Total	(5) 21	(7) 22	4 (1)	5	(1) 9	(5) 25	(1) (7) 27	(13) 52
(4) THIAROYE	A	(3) 22	—	16 (3)	6	(3) 22	(3) 38	(3) — 6	(6) 44
	B	—	—	7 (2)	4	(2) 11	— 7	(2) — 4	(2) 11
	C	(1) 2	(2) 4	7 (2)	3	(2) 10	(1) 9	(2) (2) 7	(5) 16
	Total	(4) 24	(2) 4	30 (7)	13	(7) 43	(4) 54	(7) (2) 17	(13) 71
(5) RUFISQUE II	A	(4) 13	(1) 5	4 (2)	2	(2) 6	(4) 17	(2) (1) 7	(7) 24
	B	—	—	2 (2)	2	(2) 4	— 2	(2) — 2	(2) 4
	C	—	(2) 4	—	—	—	— —	(2) 4	(2) 4
	Total	(4) 13	(3) 9	6 (4)	4	(4) 10	(4) 19	(4) (3) 13	(11) 32
TOTAL	A	(15) 84	(8) 25	33 (8)	18	(8) 51	(15) 117	(8) (8) 43	(31) 160
	B	(1) 6	(3) 9	17 (7)	15	(7) 32	(1) 23	(7) (3) 24	(11) 47
	C	(6) 16	(8) 19	15 (4)	7	(4) 22	(6) 31	(4) (8) 26	(18) 57
	Total	(22) 106	(19) 53	65 (19)	40	(19) 105	(22) 171	(19) (19) 93	(60) 264

Tableau 2-3 Liste par école du nombre de salles de classe de la Requête

1) Ecoles prioritaires pour les travaux d'étude (catégorie A et B)

I.D.E.E.	Priorité	Numéro	Nom de l'école concernée	Nombre de salles de classe de Requête		
				Rempl.	Extens.	Total
DAKAR BANLIEUE	A	D-1	DALIFORT	5	—	5
		D-2	PARCELLES AS. "L"	—	3	3
		D-3	PARCELLES AS. "U"	—	2	2
		D-4	PARCELLES AS. "R"	2	2	4
		D-5	PARCELLES AS. "S"	—	3	3
		D-6	PARCELLES AS. "26"	—	3	3
	B	D-7	PARCELLES AS. "H"	1	1	2
		D-8	PARCELLES AS. "17"	—	2	2
		D-9	TERME SUD	—	2	2
				8	18	26
GUEDIAWAYE	A	G-1	PIKINE 27	6	6	12
		G-2	LANSAR 2	8	—	8
		G-3	KHALY M. KALA/C	5	2	7
		G-4	KHALY M. KALA/B	10	—	10
		G-5	KAWSA RA FALL	4	—	4
		G-6	SERIGNE NIANG	5	—	5
	B	G-7	PARCELLES AS. "F"	6	—	6
		G-8	HAMO 4	3	3	6
				47	11	58
PIKINE	A	P-1	BABA GANGUE	3	—	3
		P-2	MAME YELLI BADIANE	—	2	2
		P-3	EL H. ELIMANE NDIAYE	—	5	5
		P-4	EL H. IBA SENE	9	—	9
		P-5	TOUBA DIACKSAO	—	2	2
		P-6	PIKINE 2/B	5	—	5
	B	P-7	MAHMADANE FALL	4	5	9
		P-8	BAORE SECK	—	5	5
				21	19	40

I.D.E.E.	Priorité	Numéro	Nom de l'école concernée	Nombre de salles de classe de Requête		
				Rempl.	Extens.	Total
THIAROYE	A	T-1	ABDOULAYE DIOP	11	—	11
		T-2	THIERNO S. ND/A	6	—	6
		T-3	OUMAR DIA DIOUF	7	2	9
		T-4	MASSAR DIEYE	6	2	8
		T-5	MBAYE DIOUF	5	—	5
		T-6	MARTHYRS DE TH/CAM/A	3	2	5
	B	T-7	ALIOUNE GAYE/B	3	2	5
		T-8	MAMADOU M. NDIAYE	4	2	6
				45	10	55
RUFISQUE II	A	R-1	NIACOURAB	2	1	3
		R-2	BAMBYLOR	4	—	4
		R-3	TIVAOUANE PEULH	3	—	3
		R-4	BARGNY MERVI	—	5	5
		R-5	GOROM 2	2	1	3
		R-6	NDOUKHOURA PEULH	3	—	3
		R-7	SANGALCAM	3	—	3
	B	R-8	COLOBANE 2	1	1	2
		R-9	YEBA	1	1	2
				19	9	28
Total A				117	43	160
Total B				23	24	47
Total général				140	67	207

2) Ecoles en alternative pour les travaux d'étude (catégorie C)

I.D.E.E.	Priorité	Numéro	Nom de l'école concernée	Nombre de salles de classe de Requête		
				Rempl.	Extens.	Total
DAKAR BANLIEUE	C	D-10	PATTE D'OIE BUILDERS	2	—	2
		D-11	GRAND MEDINE	2	—	2
				4	—	4
GUEDIAWAYE	C	G-9	P. A./Z	5	1	6
		G-10	P. A./Y	3	3	6
		G-11	P. A./G	6	—	6
		G-12	NOTAIRE	—	3	3
				14	7	21
PIKINE	C	P-9	PIKINE 7/A	2	—	2
		P-10	IBRAHIMA NDAW	2	—	2
		P-11	COLOBANE LANSAR	—	2	2
		P-12	PIKINE 3/A	—	4	4
		P-13	DAROU KHOUDOSS	—	2	2
				4	8	12
THIAROYE	C	T-9	BOUNE	6	2	8
		T-10	MOMAR KHARY DIOP	1	1	2
		T-11	THIAROYE GARE 1/B	2	—	2
		T-12	THIERONO S. NDONGO/B	—	2	2
		T-13	FASS PAILLOTE	—	2	2
				9	7	16
RUFISQUE II	C	R-10	NIAGA	—	2	2
		R-11	KIP-KIP	—	2	2
				—	4	4
TOTAL				31	26	57

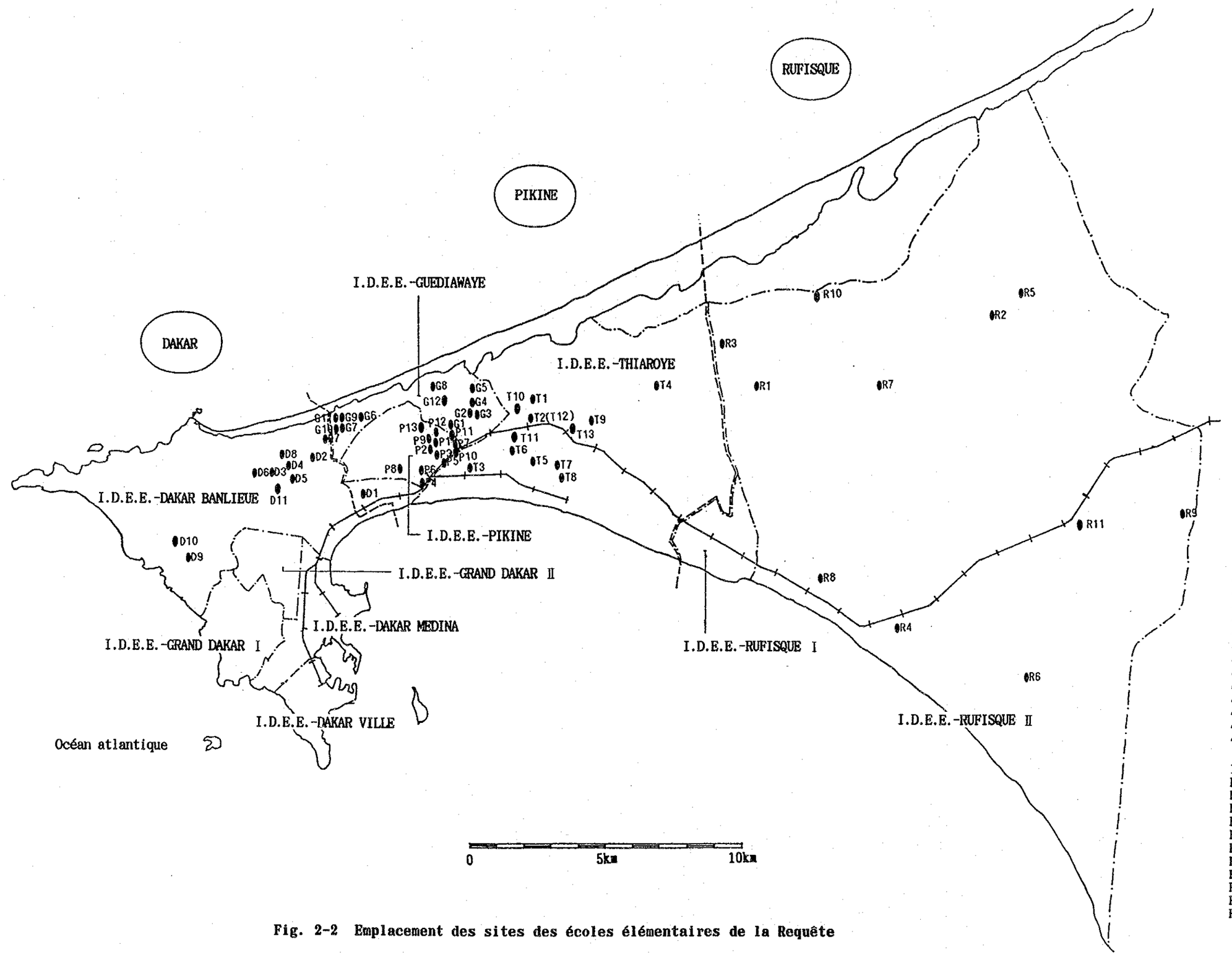

I.D.E.E.-DAKAR BANLIEUE
D-1 DARIPORT
D-2 PARCELLES AS. "L"
D-3 PARCELLES AS. "U"
D-4 PARCELLES AS. "R"
D-5 PARCELLES AS. "S"
D-6 PARCELLES AS. "26"
D-7 PARCELLES AS. "H"
D-8 PARCELLES AS. "17"
D-9 TERME SUD
D-10 PATTE D'OIE BUILDERS
D-11 GRAND MEDINE

I.D.E.E.-GUEDIAWAYE
G-1 PIKINE 27
G-2 LANSAR 2
G-3 KHALY M. KALA/C
G-4 KHALY M. KALA/B
G-5 KAWSARA FALL
G-6 SERIGNE NIANG
G-7 PARCELLES AS. "F"
G-8 HAMO 4
G-9 PARCELLES AS. "Z"
G-10 PARCELLES AS. "Y"
G-11 PARCELLES AS. "G"
G-12 NOTAIRE

I.D.E.E.-PIKINE
P-1 BABA GANGUE
P-2 MAME YELLI BADIANE
P-3 EL H. E. NDIAYE
P-4 EL H. IBA SENE
P-5 TOUBA DIACKSAO
P-6 PIKINE 2B
P-7 MAHMADANE FALL
P-8 BAORE SECK
P-9 PIKINE 7A
P-10 IBRAHIMA NDAW
P-11 COLOBANE LANSAR
P-12 PIKINE 3A
P-13 DAROU KHOUDOSS

I.D.E.E.-THIAROYE
T-1 ABDOULAYE DIOP
T-2 THIERNO S. NDONGO/A
T-3 OUMAR DIA DIOUF
T-4 MASSAR DIEYE
T-5 MBAYE DIOUF
T-6 MARTHYRS DE TH/CAM/A
T-7 ALIOUNE GAYE/B
T-8 MAMADOU M. NDIAYE
T-9 BOUNE
T-10 MOMAR KHARY DIOP
T-11 THIAROYE GARE 1/B
T-12 THIERNO S. NDONGO/B
T-13 FASS PAILLOTE

I.D.E.E.-RUFISQUE II
R-1 NIACOURAB
R-2 BAMBYLOR
R-3 TIVAOUANE PEULH
R-4 BARGNY MERVI
R-5 GOROM 2
R-6 NDOUKHOURA PEULH
R-7 SANGALCAM
R-8 COLOBANE 2
R-9 YEBA
R-10 NIAGA
R-11 KIP-KIP

Fig. 2-2 Emplacement des sites des écoles élémentaires de la Requête

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES SITES CIBLES

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES SITES CIBLES

3-1 Description des sites ciblés

3-1-1 Etat actuel du secteur concerné des sites ciblés

La région de DAKAR où se situent les sites du présent Projet compte 21,6 % de la population avec la capitale, DAKAR et occupe économiquement aussi, une place à part. L'afflux important des populations dû à l'exode rural au niveau national s'ajoute à l'accroissement démographique rapide. C'est pourquoi, bien qu'environ 200 salles de classe sur les huit cents, construites par les différentes aides des organisations internationales ou autres, de ces dernières années aient été réalisées dans cette région, le taux de scolarisation voisine les 10 % depuis une dizaine d'années et ne connaît guère de progrès.
Dans ce contexte, les besoins en salles de classe des écoles élémentaires de la région de DAKAR sont fort élevés et la seule aide étrangère ne pouvant suffire, de nombreux abris provisoires construits par les parents d'élèves et les communautés ont fait leur apparition. La précarité de ces abris et le manque d'installations créént l'existence des classes surchargées où le nombre d'élèves excède très largement le nombre optimal et dégradent l'environnement éducatif.

La région de DAKAR comprend les trois municipalités de DAKAR, PIKINE et RUFISQUE. Les écoles élémentaires de ces villes sont directement placées sous le contrôle du Ministère de l'Education Nationale par l'intermédiaire de dix Inspections départementales de l'enseignement élémentaire (I.D.E.E.). Par ailleurs, il n'existe pas de découpage géographique de carte scolaire pour déterminer les zones d'où les élèves doivent se rendre dans des écoles données. Aussi, si les problèmes de transport se trouvent réglés, les écoliers peuvent s'inscrire

dans n'importe quelle école de leur choix. Si les écoles placées sous l'autorité de chaque I.D.E.E. sont définies et s'il existe un tracé géographique de leurs limites, il n'est pas toujours très précis et ne correspond pas forcément à la carte administrative.
Parmi les dix zones pré-citées, les cinq I.D.E.E. où la nécessité de remplacement et d'extension paraît particulièrement importante ont été retenues comme sites ciblés pour les présents travaux d'étude. Il s'agit de DAKAR-BANLIEUE, GUEDIAWAYE, PIKINE, THIAROYE et RUFISQUE Ⅱ.

3-1-2 Conditions sociales d'implantation des sites ciblés

Les cinq I.D.E.E. où la réalisation du présent Projet est prévue, ont respectivement les particularités suivantes.

1. I.D.E.E. - DAKAR BANLIEUE
   L'I.D.E.E. de DAKAR BANLIEUE appartient à la municipalité de DAKAR. Une partie comprend la ville de DAKAR, mais la majeure partie est composée de quartiers résidentiels de BANLIEUE. Ces dernières années, le long de la mer au nord, des grands travaux de lotissement ont eu lieu, dont PIKINE et actuellement les parcelles aménagées se trouvent habitées selon les quartiers, de 60 à 90 %. La superficie de chaque parcelle est petite et les logements et les magasins sont construits avec les moyens disponibles de chacun, très proches les uns des autres. Ce seront des quartiers surpeuplés à terme. Les terrains des écoles sont fournis par l'Etat et il n'y a aucune clôture pour indiquer leur périmètre. Ils apparaissent plutôt comme des espaces vides au milieu des parcelles surpeuplées, pratiquement sans salle de classe véritable construite en dur, la plupart étant des abris provisoires. Les écoles D-2 à D-8 et D-11 correspondent à ce cas. Il s'agit des établissements créés après 1985 où il n'y a pas d'enseignement dispensé pour la totalité des six années de scolarité. Dans le cas de D-8, Parcelles Assainies "17", c'est une école nouvelle datant de l'an dernier où il n' y a qu'une classe de première

année seulement.
Aussi les élèves des années manquantes vont dans d'autres établissements. Il y a une coordination entre écoles voisines qui est effectuée.

2. I.D.E.E. - GUEDIAWAYE
L'I.D.E.E. de GUEDIAWAYE comprend la vieille ville de PIKINE et les nouvelles parcelles d'habitation de la BANLIEUE de DAKAR où l'état des établissements scolaires est identique à celui de DAKAR BANLIEUE. Tel est le cas des écoles des Parcelles Assainies de G-7 ~ G-12. Les autres écoles, dont l'année de fondation remonte dans le temps, se situent dans les quartiers plus anciens. Elles sont surchargées, avec plus de mille élèves, chacune.

3. I.D.E.E. - PIKINE et I.D.E.E. - THIAROYE
Les deux I.D.E.E. couvrent les quartiers anciens de la ville de PIKINE et leur situation est similaire à celle de GUEDIAWAYE. La particularité des écoles de ces quartiers est le fait que plusieurs écoles se trouvent sur un même terrain. Nous pouvons citer comme exemple extrême, parmi les établissements visités, ceux de P-1, P-2, P-3 et P-9 qui voisinent les uns avec les autres.
Dans ce cas, les zones scolaires se superposent complètement.

4. I.D.E.E. - RUFISQUE II
La ville de RUFISQUE n'est pas très grande et la BANLIEUE comprend des bois et champs étendus. Les écoles de la ville de RUFISQUE relèvent de l'I.D.E.E. de RUFISQUE I, alors que celles de RUFISQUE II se trouvent dispersées dans la campagne et il s'agit de petits établissements.

Trois grandes catégories d'écoles peuvent donc se distinguer en fonction de leur situation:

1) Les écoles des Parcelles Assainies des nouveaux quartiers au nord de DAKAR
2) Les écoles des vieux quartiers de PIKINE
3) Les écoles de la BANLIEUE de RUFISQUE

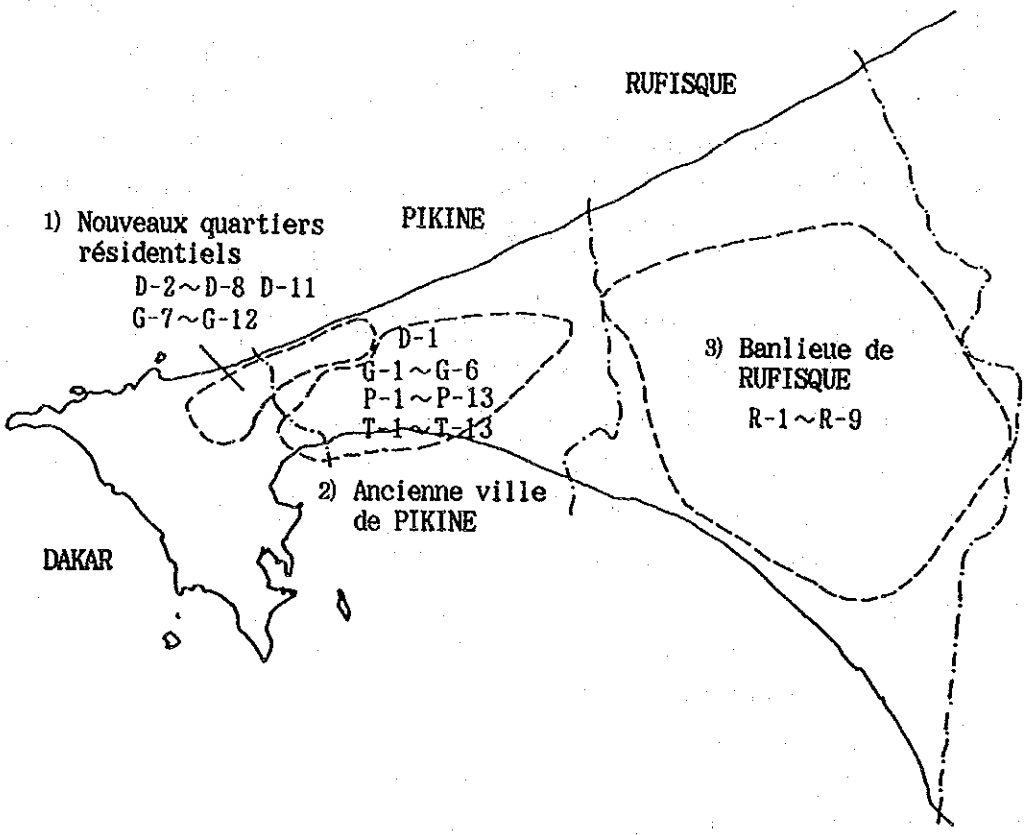

Talbeau 3-1 Situation actuelle de l'enseignement élémentaire dans la région de DAKAR, 1988/1989

I.D.E.E		Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Salles de classe/ école	Classes /école	Elèves /classe
1. DAKAR VILLE	Total	21	254	257	12.290	12,10	12,24	47,82
	Public	15	167	170	8.334	11,13	11,33	49,02
	Privé	6	87	87	3.956	14,50	14,50	45,47
2. DAKAR MEDINA	Total	23	235	240	12.581	10,22	10,43	52,42
	Public	16	200	200	11.235	12,50	12,50	56,18
	Privé	7	35	40	1.346	5,00	5,71	33,65
3. GRAND DAKAR I	Total	31	338	341	19.313	10,90	11,00	56,64
	Public	26	275	277	16.140	10,58	10,65	58,27
	Privé	5	63	64	3.173	12,60	12,80	49,58
4. GRAND DAKAR II	Total	35	407	435	27.383	11,63	12,43	62,95
	Public	25	285	307	21.326	11,40	12,28	69,47
	Privé	10	122	128	6.057	12,20	12,80	47,32
5. DAKAR BANLIEUE	Total	54	461	557	35.888	8,54	10,31	64,43
	Public	39	344	434	31.032	8,82	11,13	71,50
	Privé	15	117	123	4.856	7,80	8,20	39,48
6. PIKINE	Total	31	289	404	24.119	9,32	13,03	59,70
	Public	22	227	335	21.062	10,32	15,23	62,87
	Privé	9	62	69	3.057	6,89	7,67	44,30
7. GUEDIAWAYE	Total	40	344	467	28.415	8,60	11,68	60,85
	Public	28	287	393	26.118	10,25	14,04	66,45
	Privé	12	57	74	2.297	4,75	6,17	31,04
8. RUFISQUE I	Total	19	206	223	13.587	10,84	11,74	60,93
	Public	15	172	189	12.044	11,47	12,60	63,72
	Privé	4	34	34	1.543	8,50	8,50	45,38
9. RUFISQUE II	Total	38	243	277	16.062	6,39	7,29	57,99
	Public	38	243	277	16.062	6,39	6,39	57,99
	Privé	0	0	0	0	0	0	0
10. THIAROYE	Total	40	332	465	28.608	8,30	11,63	61,52
	Public	27	269	400	26.083	9,96	14,81	65,21
	Privé	13	63	65	2.525	4,85	5,00	38,85
TOTAL	Total	332	3.109	3.666	218.246	9,36	11,04	59,53
	Public	251	2.469	2.982	189.436	9,83	11,88	63,53
	Privé	81	640	684	28.810	7,90	8,44	42,12

Source: Document statistique du Ministère de l'Education Nationale, République du Sénégal

3-1-3 Conditions naturelles des sites ciblés

La région de DAKAR se situe sur une pointe qui avance sur l'Océan atlantique. La seule extrémité de l'avancée est légèrement en hauteur, mais le reste est plat et sableux. Le réseau routier est bien aménagé, ce qui rend facile l'accès aux sites ciblés. Les terrains retenus sont plats et ne présentent aucun problème sur le plan de la construction.
La saison de pluies de la région de DAKAR se situe entre juin et octobre. Les précipitations du mois le plus pluvieux, août, sont de l'ordre de 250 mm, réparties sur environ 45 jours. Il est rare qu'il pleuve toute une journée.

3-2 Etat actuel des installations des écoles ciblées

1. Salles de classe
   Six types de salles de classe se trouvent mélangés dans une même école :
   a) Les classes construites au temps colonial ou immédiatement après l'Indépendance. Leur vétusté est avancée.
   b) Les classes F.E.D. : Leurs structures sont solides, mais la détérioration de finition, des fenêtres et des ouvertures est remarquée et la vétusté est avancée.
   c) Les classes A.I.D. : Elles sont relativement nouvelles et sans détérioration apparente.
   d) Les classes O.P.E.P. : Ce sont des classes récemment construites.
   e) Les classes O.N.G.-française : Ce sont des classes neuves, construites après 1989.
   f) Les abris provisoires construits par les parents d'élèves ou les communautés.

2. Terrain de sports

Il n'y a pas d'installation qu'on puisse qualifier en particulier de sportive, mais la plupart des écoles possèdent une cour-terrain de sports relativement vaste, entourée de salles de classe. Il en existe aussi sans espace de cette sorte. Parmi les écoles ciblées, le seul cas rencontré était celui où il y avait une utilisation commune d'un terrain de sports par plusieures écoles voisines.

3. Infrastructures

La plupart de salles de classe ne possèdent pas d'équipement d'éclairage. Celles qui en possèdent, sont réellement minoritaires. Il en est de même des points d'eau, seuls quelques établissements en sont pourvus.

4. Sanitaires

Dix-huit écoles sur les 49 visitées possédaient des sanitaires, dont sept fonctionnelles, huit étaient hors d'usage et trois en cours de construction. Le reste des 21 écoles n'ont aucune installation sanitaire. Les sanitaires en construction sont toutes entreprises par les parents d'élèves et les communautés.

5. Mur et clôture

Les écoles de la ville de PIKINE sont clôturées. Mais tel n'est pas le cas de la plupart des écoles se trouvant dans les nouveaux quartiers résidentiels de la BANLIEUE de DAKAR et de RUFISQUE.

6. Autres

Les écoles se trouvant en milieu urbain, relativement anciennes et importantes, possèdent un bureau du directeur. De même que certaines d'entre elles, bien que partiellement, sont équipées de magasin, d'infirmerie ou de poste de gardien.

Tableau 3-2 Conditions d'implantation et installations existantes des écoles ciblées

Nom d'école	Année de construction	Salles de classe						Abris provisoires	Total	Murs clôture	Bureau directeur	Sanitaires	Condition d'implantation et autres installations
		Existantes	FED	AID	OPEP	O.N.G. Fr.	Sous-total						
1) IDEE-DAKAR BANLIEUE													
D-1 DALIFORT	76	3	1	1	—	2	7	4※	11	—	Avec	Avec	PIKINE ville, Infirmerie, Magasin
D-2 PARCELLES AS. "L"	87	—	—	—	—	—	0	2	2	—	—	—	Nouveau quartier d'habitation
D-3 PARCELLES AS. "U"	87	—	—	—	—	—	0	4	4	—	—	—	dito
D-4 PARCELLES AS. "R"	85	—	—	—	—	—	0	4	4	—	—	En constr.	dito
D-5 PARCELLES AS. "S"	87	—	—	—	—	—	0	2	2	—	—	En constr.	dito
D-6 PARCELLES AS. "26"	90	—	—	—	—	—	0	2	2	—	—	—	dito
D-7 PARCELLES AS. "H"	86	2	—	—	—	—	2	2	4	Partiel	—	—	dito
D-8 PARCELLES AS. "17"	90	—	—	—	—	—	0	1	1	—	—	—	dito
D-9 TERME SUD	49	12	—	—	—	—	12	1	13	—	—	—	
Total		17	1	1	0	2	21	22	43				

※ Deux des quatre abris provisoires ne sont pas actuellement utilisés.

Nom d'école	Année de construction	Salles de classe						Abris provisoires	Total	Murs clôture	Bureau directeur	Sanitaires	Condition d'implantation et autres installations
		Existantes	FED	AID	OPEP	O.N.G. Fr.	Sous-total						
2) IDEE -GUEDIAWAYE													
G-1 PIKINE 27	83	—	—	—	—	—	0	6	6	Partiel	—	—	PIKINE ville
G-2 LANSAR 2	60	5	—	1	—	—	6	8	14	Avec	Avec	—	PIKINE ville, Poste de transformation
G-3 KHALY M. KALA/C	87	—	—	—	4	—	4	6	10	Partiel	Avec	—	PIKINE ville
G-4 KHALY M. KALA/B	85	—	—	3	—	—	3	10	13	Avec	Avec (inempl.)	—	PIKINE ville
G-5 KAWSARA FALL	75	—	8	1	—	—	9	5	14	Avec	Avec	—	PIKINE ville
G-6 SERIGNE NIANG	80	—	6	1	—	—	7	5	12	Avec	Avec	Avec (non fonct.)	PIKINE ville, Poste gardien, Magasin
G-7 PARCELLES AS. "F"	85	—	—	—	—	—	0	6	6	—	—	—	Nouveau quartier d'habitation
G-8 HAMO 4	88	—	—	—	—	—	0	3	3	—	—	—	dito
G-9 PARCELLES AS. "Z"	87	—	—	—	—	—	0	5	5	—	—	—	dito
G-10 PARCELLES AS. "Y"	88	—	—	—	—	—	0	3	3	—	—	—	dito
G-11 PARCELLES AS. "G"	84	—	—	—	—	—	0	6	6	Partiel	—	—	dito
Total		5	14	6	4	0	29	63	92				

Nom d'école	Année de construction	Salles de classe						Abris provisoires	Total	Murs clôture	Bureau directeur	Sanitaires	Condition d'implantation et autres installations
		Existantes	FED	AID	OPEP	O.N.G. Fr.	Sous-total						
3) IDEE-PIKINE													
P-1 BABA GANGUE	54	9	—	—	3	—	12	0	12	Avec	Avec	—	PIKINE ville
P-2 MAME YELLI BADIANE	77	6	—	—	5	—	11	0	11	Avec	—	Avec	PIKINE ville, 3 sur 5 des classes OPEP en construction
P-3 EL H.E.NDIAYE	81	6	1	1	3	—	11	0	11	Avec	—	Avec (en réparat.)	PIKINE ville, OPEP en construction
P-4 EL H. IBA SENE	76	3	—	2	—	—	5	7	12	Avec	—	—	PIKINE ville, Poste gardien, Magasin
P-5 TOUBA DIACKSAO	84	5	—	2	7	—	14	0	14	Avec	—	—	PIKINE ville, 5 sur 7 des classes OPEP en construction
P-6 PIKINE 2B	84	—	—	1	—	—	1	5	6	Avec	—	—	PIKINE ville
P-7 MAHMADANE FALL	79	3	—	—	—	—	3	4	7	Avec	—	Avec	PIKINE ville, Magasin, Infirmerie
P-8 BAORE SECK	79	2	3	—	2	—	7	0	7	Avec	Avec	En constr.	PIKINE ville
P-9 PIKINE 7A	59	10	—	2	—	—	12	2	14	Avec	—	—	PIKINE ville, Point d'eau
P-10 PIKINE 3A	57	11	—	2	—	—	13	1	14	—	—	Avec	PIKINE ville, Poste gardien
Total		54	5	10	20	0	89	19	108				

Nom d'école	Année de construction	Salles de classe						Abris provisoires	Total	Murs clôture	Bureau directeur	Sanitaires	Condition d'implantation et autres installations
		Existantes	FED	AID	OPEP	O.N.G. Fr.	Sous-total						
4) IDEE-THIAROYE													
T-1 ABDOULAYE DIOP	81	—	—	2	—	—	2	11	13	—	—	—	PIKINE ville
T-2 THIERNO S. ND/A et B	72	—	—	4	—	—	4	19	23	Avec	Avec	Avec (non fonct.)	PIKINE ville
T-3 OUMAR DIA DIOUF	78	—	2	—	—	—	2	10	12	Partiel	—	—	PIKINE ville
T-4 MASSAR DIEYE	44	3	—	—	—	—	3	6	9	Partiel	Avec	Avec (non fonct.)	PIKINE ville, Point d'eau(non fonct.)
T-5 MBAYE DIOUF	82	8	—	2	—	2	12	4	16	—	—	Avec (non fonct.)	PIKINE ville, 2 classes en cours de réhabilitation par ONG
T-6 MARTHYRS DE TH/CAM/A	54	9	—	—	—	—	9	3	12	—	Avec	Avec (non fonct.)	PIKINE ville
T-7 ALIOUNE GAYE/B	90	1	—	—	—	2	3	3	6	—	Avec	Avec (non fonct.)	PIKINE ville
T-8 MAMADOU M.NDIAYE	74	—	3	—	—	—	3	5	8	Avec	—	—	PIKINE ville
T-9 BOUNE	84	—	—	—	—	—	0	6	6	—	—	—	PIKINE ville
Total		21	5	8	0	4	38	67	105				

Nom d'école	Année de construction	Salles de classe						Abris provisoires	Total	Murs clôture	Bureau directeur	Sanitaires	Condition d'implantation et autres installations
		Existantes	FED	AID	OPEP	O.N.G. Fr.	Sous-total						
5) IDEE-RUFISQUE II													
R-1 NIACOURAB	59	3	—	—	—	—	3	2	5	—	Avec (sert de logement)	—	Banlieue de RUFISQUE
R-2 BAMBYLOR	60	5	—	—	—	—	5	5	10	—	Avec	Avec (part. fonct.)	Banlieue de RUFISQUE Point d'eau
R-3 TIVAOUANE PEULH	82	—	—	—	—	—	0	3	3	—	—	—	Banlieue de RUFISQUE
R-4 BARGNY MERVI	66	—	2	—	—	—	2	4	6	—	Avec	Avec (utilisat.comm.avec population)	Banlieue de RUFISQUE Point d'eau (non fonct.)
R-5 GOROM 2	82	—	—	—	—	—	0	4	4	—	—	—	Banlieue de RUFISQUE
R-6 NDOUKHOURA PEULH	84	—	—	—	—	—	0	3	3	Clôture simple	—	—	Banlieue de RUFISQUE
R-7 SANGALCAM	52	3	—	—	—	—	3	3	6	Clôture simple	—	Avec (non fonct.)	Banlieue de RUFISQUE
R-8 COLOBANE 2	86	—	—	—	—	3	3	1	4	En constr.	—	—	Banlieue de RUFISQUE
R-9 YEBA	66	—	3	—	—	—	3	2	5	—	—	Avec	Banlieue de RUFISQUE
Total		11	5	0	0	3	19	27	46				

CHAPITRE 4 OBJET DU PROJET

CHAPITRE 4 OBJET DU PROJET

4-1 But du Projet

Le Gouvernement de la République du Sénégal s'efforce de développer l'enseignement élémentaire, considérant que la formation et l'éducation sont indispensables pour promouvoir une expansion socio-économique qui a pris du retard. Autrement dit, du fait que la majeure partie de la population active du Sénégal soit analphabète constitue un obstacle à la croissance économique, une augmentation du taux d'alphabétisation est un objectif pour lequel le développement de l'enseignement élémentaire est une priorité. Comme buts concrets de cette politique, pendant le VIIIème Plan de Développement économique et social (1989-1995), un taux de scolarisation en enseignement élémentaire de 65 % a été retenu et des travaux de reconstruction, d'extension ou de réhabilitation des salles de classe ont été entrepris à cet effet. Le présent Projet se situe dans ce cadre et son objectif est d'améliorer l'environnement éducatif de la région de DAKAR qui compte plus de 20 % de la population par suite d'augmentation démographique naturelle et d'exode rural et où le manque de classes est particulièrement sensible. Il s'agit aussi, de chercher à augmenter le taux de scolarisation, en remplaçant les abris provisoires construits par les parents d'élèves et en réalisant des extensions par de nouvelles salles de classe.

4-2 Examen de l'objet de la Requête et des composantes du Projet

4-2-1 Salles de classe

Les buts du Projet, à savoir le remplacement et les extensions des salles de classe se composent des deux facteurs suivants :

- Amélioration de l'environnement éducatif :
  - Remplacement des abris provisoires et extension des salles de classe
- Amélioration du taux de scolarisation :
  - Extension des salles de classe

1. Remplacement des abris provisoires

D'une manière générale, le peuple sénégalais porte un grand intérêt à l'éducation des enfants et est soucieux de leur apporter la meilleure qui soit. De plus, en réponse à la politique actuelle promue par le Gouvernement sénégalais d'incitation à la participation communautaire, les parents d'élèves et les communautés font des travaux de réparation des locaux, des bancs et pupitres, construisent des sanitaires et des murs de clôture ou des abris provisoires. Ces derniers, bien que certains soient en bois, dans la plupart des cas ont des structures en béton armé, avec des murs en parpaing, la ferme de toiture en bois avec une couverture en tôle ou en fibre de ciment ondulée. Presque pour tous les abris visités, si les structures principales sont dans un état plus ou moins satisfaisant, les détériorations des toitures, fenêtres et ouvertures sont fort avancées, avec des cas de fuite d'eau due aux couvertures métalliques percées. Notamment, les fermes des toitures utilisant très souvent des matériaux de récupération menacent de s'effondrer. La pénurie de classes fait que ces abris provisoires sont utilisés en permanence, au même titre que les vraies salles de classe et leur remplacement rapide est tout à fait souhaitbale.

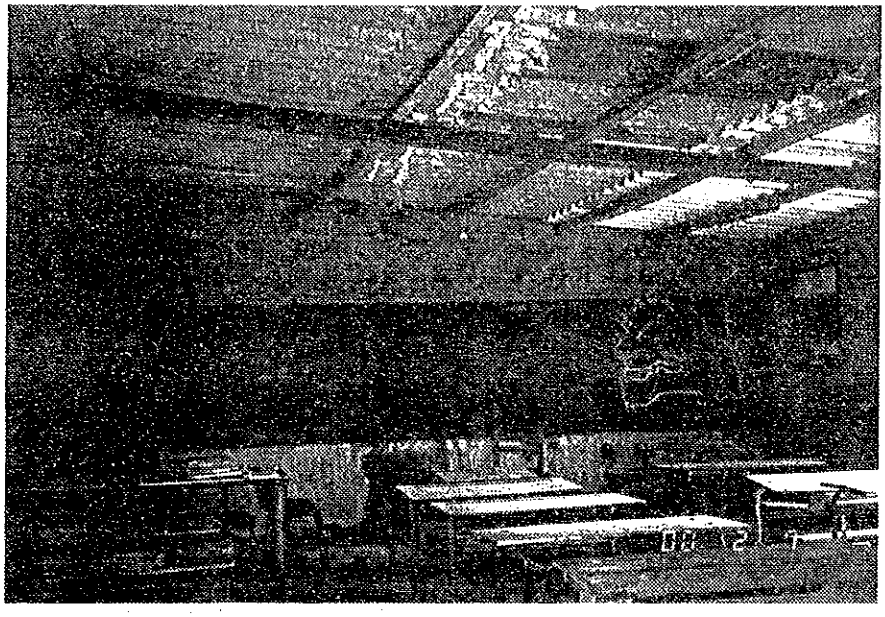

2. Extension des salles de classe
   Comme mentionné plus haut, l'augmentation démographique croît le nombre d'élèves et l'insuffisance de salles de classe est importante au niveau national. Le Gouvernement de la République du Sénégal a présenté une Requête d'aide auprès de la Banque Mondiale en 1990, puisque s'il veut atteindre l'objectif des 65 % de scolarisation en enseignement élémentaire établi par le VIIIème Plan, il lui faudrait construire encore 4.500 classes. Dans le cas de la région de DAKAR, en raison de l'afflux des populations dû à l'exode rural les classes surchargées ou à double flux sont extrêmement nombreuses. Il serait donc tout à fait nécessaire de construire de nouvelles salles de classe en extension, afin de résoudre les problèmes posés par cette situation.

3. Choix du nombre de salles de classe
   Comme indiqué plus haut, la nécessité de remplacement et d'extension étant élevée, les écoles ciblées et le nombre de salles de classe seront examinées en fonction des conditions suivantes :

a) Remplacement des abris provisoires
Les abris provisoires visités et examinés se trouvent dans un état de vétusté et de précarité avancé et leur remplacement est urgent. A moins de contrainte de terrains, etc. en principe, ils seront tous reconstruits.

b) Extension
Si des extensions de salles de classe ont lieu dans le cadre du présent Projet, le nombre de classes prévu sera approprié pour y recevoir un nombre d'élèves optimal, soit 54 éléves par classe.
Toutefois, dans les écoles des PARCELLES ASSAINIES et des nouveaux quartiers d'habitation où la population croît très rapidement, il y a des cas où toutes les années de scolarité n'existent pas. Les élèves de ces années vont dans d'autres établissements. Il est prévu par conséquent qu'en 1995, il y aura une classe par année, de la première à la sixième année, soit six classes.

c) Le nombre de salles de classe à construire sera déterminé en tenant compte des dimensions et de la forme des terrains et des possibilités d'établissement des plans masses adéquats.

d) Il sera veillé à ce qu'il n'y ait pas d'interventions cumulées avec les autres organisations d'aide.

Les résultats d'évaluation d'après les conditions susmentionnées sont récapitulés au tableau suivant.
Si des extensions sont réalisées, le nombre d'enseignants devrait naturellement augmenter. Le minimum nécessaire d'enseignants supplémentaires requis par la réalisation du présent Projet est également indiqué. Ceci a été calculé, en soustrayant le nombre actuel d'enseignants du nombre total de salles de classe après réalisation du Projet, puisque le minimum nécessaire correspond au nombre de salles de classe, si les classes sont à double flux et si le même enseignant donne les cours du matin et du soir.

Tableau 4-1 Examen de l'objet de la Requête et objet du Projet

Nom d'école	Salles de classe de la Requête			Projet			Situation actuelle				Après réalisation			Remarque
	Rempl.	Extens.	Total	Rempl.	Extens.	Bureau directeur	Salles de classe	Elèves	Classes	Enseignant	Salles de classe	Classes	Enseign. supplémentaires	
1)I.D.E.-DAKAR BANLIEUE														
D-1 DALIFORT	5	-	5	2	2	-	9	704	12	10	11	13	1	Il y a seulement 4 abris provisoires devant être remplacés, dont deux non fonctionnels.
D-2 PARCELLES AS. "L"	-	3	3	-	3	○	2	289	3	2	5	6	3	Nouveau quartier résidentiel
D-3 PARCELLES AS. "U"	-	2	2	-	2	○	4	329	5	4	6	6	2	Nouveau quartier résidentiel
D-4 PARCELLES AS. "R"	2	2	4	2	2	○	4	282	4	4	6	6	2	Nouveau quartier résidentiel
D-5 PARCELLES AS. "S"	-	3	3	-	3	○	2	186	3	4	5	6	1	Nouveau quartier résidentiel
D-6 PARCELLES AS. "26"	-	3	3	-	3	○	3	122	2	2	5	6	3	Nouveau quartier résidentiel
D-7 PARCELLES AS. "H"	1	1	2	1	1	○	4	176	3	3	5	6	2	Nouveau quartier résidentiel
D-8 PARCELLES AS. "17"	-	2	2	-	2	○	2	76	1	1	3	6	2	Nouveau quartier résidentiel
D-9 TERME SUD	-	2	2	1	1	○	13	821	13	13	14	16	1	Il y a un abri à remplacer.
Total	8	18	26	6	19	8	43	2.985	46	43	60	71	17	

Nom d'école	Salles de classe de la Requête			Projet			Situation act.				Après réalisation			Remarque
	Rempl.	Extens.	Total	Rempl.	Extens.	Bureau directeur	Salles de classe	Elèves	Classes	Enseignant	Salles de classe	Classes	Enseign. supplémentaires	
2)I.D.E.E.-GUEDIAWAYE														
G-1 PIKINE 27	6	6	12	6	2	○	6	492	7	6	8	9	2	Deux extensions semblent appropriées.
G-2 LANSAR 2	8	-	8	8	-	-	14	1.308	22	14	14	25	-	
G-3 KHALY M. KALA/C	5	2	7	5	2	-	10	982	17	10	12	18	2	
G-4 KHALY M. KALA/B	10	-	10	10	-	○	13	1.319	23	13	13	25	-	
G-5 KAWSARA FALL	4	-	4	4	-	-	14	1.417	24	15	14	27	-	
G-6 SERIGNE NIANG	5	-	5	5	-	-	12	919	15	13	12	17	-	
G-7 PARCELLES AS. "F"	6	-	6	6	-	○	6	424	6	6	6	8	-	Nouveau quartier résidentiel
G-8 HAMO 4	3	3	6	3	2	○	3	237	3	3	5	6	2	Nouveau quartier résidentiel Deux extensions appropriées
G-9 PARCELLES AS. "Z"	5	1	6	5	-	○	5	306	5	6	5	6	-	Nouveau quartier résidentiel Nécessité d'extension faible
G-10 PARCELLES AS. "Y"	3	3	6	3	2	○	3	194	3	3	5	6	2	Nouveau quartier résidentiel Deux extensions appropriées
G-11 PARCELLES AS. "G"	6	-	6	6	-	○	6	441	6	7	6	8	-	Nouveau quartier résidentiel
Total	61	15	76	61	8	7	92	8 039	131	96	100	155	8	

Nom d'école	Salles de classe de la Requête			Projet			Situation act.				Après réalisation			Remarque
	Rempl.	Extens.	Total	Rempl.	Extens.	Bureau directeur	Salles de classe	Elèves	Classes	Enseignant	Salles de classe	Classes	Enseign. supplémentaires	
3)I.D.E.E.-PIKINE														
P-1 BABA GANGUE	3	-	3	3	-	○	12	1.290	22	16	12	24	(-4)*1	
P-2 MAME YELLI BADIANE	-	2	2	-	2	-	11*2	708	12	8	13	14	2*3	
P-3 EL H. E. NDIAYE	-	5	5	-	2	○	11*2	694	11	8	13	13	2*3	Deux extensions appropriées
P-4 EL H. IBA SENE	9	-	9	7	-	-	12	1.175	20	14	12	22	-	Sept remplacements pour des raisons de contrainte de terrain
P-5 TOUBA DIACKSAO	-	2	2	×	×	×								Pas de terrain constructible disponible
P-6 PIKINE 2B	5	-	5	5	-	○	6	496	9	7	6	10	-	
P-7 MAHMADANE FALL	4	5	9	×	×	×								Terrain trop étroit pour effectuer les travaux
P-8 BAORE SECK	-	5	5	-	3	-	7	615	11	7	10	12	3	Trois extensions pour des raisons de contrainte de terrain
P-9 PIKINE 7A	2	-	2	2	-	-	14	1.213	20	13	14	23	-	
P-12 PIKINE 8A	-	4	4	×	×	×								Terrain trop étroit pour construire
Total	23	23	46	17	7	3	73	6.191	105	73	80	118	3	

Note :
* 1) Etant voisine des écoles P-2, P-3, P-7, possibilité de réaffectation de ces dernières
* 2) Les 3 classes en cours de construction sur fonds OPEP incluses
* 3) Nombre obtenu avec les 3 enseignants des classes OPEP en moins

Nom d'école	Salles de classe de la Requête			Projet			S Situation act.				Après réalisation			Remarque
	Rempl.	Ex-tens.	Total	Rempl.	Ex-tens.	Bureau direc-teur	Salles de classe	Elèves	Cla-sses	En-sei-gnant	Salles de classe	Cla-sses	Enseign. supplé-mentaires	
4)I.D.E.E.-THIAROYE														
T-1 ABDOULAYE DIOP	11	-	11	5	-	○	13	1.451	22	14	13	26	-	Une O.N.G. française réhabilite les 6 classes correspondantes
T-2 T-12 THIERNO S. ND/A et B	6	2	8	6	2	-	23	2.447	40	25	25	46	-	Solution envisagée pour les 2 écoles réunies
T-3 OUMAR DIA DIOUF	7	2	9	-	2	-	12	1.320	24	13	14	25	1	Travaux de démolition difficiles, le terrain étant étroit
T-4 MASSAR DIEYE	6	2	8	6	2	-	9	660	11	9	11	13	2	
T-5 MBAYE DIOUF	5	-	5	×	×	×								Intervention cumulée avec une O.N.G. française
T-6 MARTHYRS DE TH/CAM/A	3	2	5	3	2	-	12	1.321	21	13	14	25	1	
T-7 ALIOUNE GAYE/B	3	2	5	3	2	-	6	529	10	6	8	10	2	
T-8 MAMADOU M. NDIAYE	4	2	6	4	-	○	8	895	13	9	8	17	-	Remplacements seuls, le terrain étant trop étroit
T-9 BOUNE	6	2	8	6	2	○	6	518	7	7	8	10	1	
Total	51	14	65	33	12	3	89	9.141	148	96	101	172	7	

Nom d'école	Salles de classe de la Requête			Projet			Situation act.				Après réalisation			Remarque
	Rempl.	Extens.	Total	Rempl.	Extens.	Bureau directeur	Salles de classe	Elèves	Classes	Enseignant	Salles de classe	Classes	Enseign. supplémentaires	
5) I.D.E.E.- RUFISQUE II														
R-1 NIACOURAB	2	1	3	2	-	-	5	226	5	5	5	6	-	Nécessité d'extension faible
R-2 BAMBYLOR	4	-	4	4	-	-	10	518	10	10	10	10	-	
R-3 TIVAOUANE PEULH	3	-	3	3	-	○	3	94	3	3	3	3	-	
R-4 BARGNY MERVI	-	5	5	-	5	-	6	629	10	11	11	12	-	
R-5 GOROM 2	2	1	3	2	-	○	4	184	5	4	4	6	-	Nécessité d'extension faible
R-6 NDOUKHOURA PEULH	3	-	3	3	-	○	3	100	3	3	3	3	-	
R-7 SANGALCAM	3	-	3	3	-	○	6	470	7	6	6	9	-	
R-8 COLOBANE 2	1	1	2	×	×	×								Intervention cumulée avec une O.N.G. française
R-9 YEBA	1	1	2	1	-	-	5	225	6	5	5	6	-	Nécessité d'extension faible
Total	19	9	28	18	5	4	42	2.446	49	47	47	55	0	
Total général	162	79	241	135	51	25	339	28.802	479	355	388	571	35	

4-2-2 Installations auxiliaires

Bien que non mentionnée dans la Requête, lors des discussions préalables aux visites des sites, avec la partie sénégalaise, une demande portant sur la construction des installations auxiliaires mentionnées ci-dessous a été fortement exprimée. A l'issue de l'étude sur le terrain, la nécessité de construire des bureaux du directeur a été jugée élevée. Les conclusions de l'examen de la nécessité et de la justification sont exposées ci-dessous.

1. Bureau du directeur
   Parmi les écoles visitées, une partie des établissements relativement importants ou de création ancienne possèdent un bureau du directeur. Ce qui n'est pas le cas des petites écoles ou de création récente. Quelque soit la taille de l'école et si petite soit-elle, il existe toujours un minimum de travail administratif et de dossiers. En absence de bureau du directeur, ces travaux et la conservation de ces dossiers sont assurés par le directeur chez lui. La nécessité d'avoir un bureau semble élevée. Un local de la sorte est aussi utile pour les réunions des enseignants. Ce bureau n'a pas besoin d'être grand et s'il est construit à côté d'un bloc de salles de classe, l'augmentation des coûts de travaux est minime.

2. Bloc des sanitaires
   Sur les 49 écoles, dix-huit seulement possèdent des blocs sanitaires et ce sont les cours qui servent de lieux d'aisance dans les autres écoles. La nécessité de leur construction a été estimée élevée. Cependant, dans la région de DAKAR, à part les quartiers urbains de DAKAR-ville, les infrastructures publiques d'eau potable ou de réseaux d'égout ne sont pas aménagées. Il est extrêmement difficile de traiter et d'évacuer les eaux usées des blocs sanitaires dans de telles zones. La plupart des écoles sans sanitaires

du Projet se trouvant dans ces conditions, l'on est contraint d'abandonner l'idée de construire les sanitaires.

3. Conditions de sélection des écoles ciblées
Parmi les écoles ciblées pour le remplacement et les extensions, un bureau du directeur sera construit, dans toutes les écoles où il n'en existe pas actuellement. Les résultats de l'examen selon les critères ci-dessus sont tels qu'indiqués au Tableau 4-1.

4-2-3 Programme de fonctionnement après réalisation

Dans la mesure où toutes les classes construites dans le cadre du présent Projet, le seront dans des écoles existantes, leur gestion et fonctionnement seront intégrés dans l'organisation actuelle. Le remplacement des abris ne constituant pas une augmentation du nombre de salles de classe, il est inutile de prévoir un accroissement du personnel enseignant ou des crédits, qui doivent être pensés uniquement pour les cas d'extensions. La construction de salles de classe d'enseignement élémentaire est également effectuée avec des aides du F.E.D., A.I.D., O.P.E.P., etc, mais ces travaux ont été pratiquement terminés en 1990. Les extensions en cours ou en projet sont les suivantes seulement.

Organisme d'aide	Année	DAKAR	THIES	KOLDA	Total
O.P.E.P.	1991	15	-	-	15
O.N.G.-FR	1991	9	6	12	27
	1992	16	3	1	20
Total		40	9	13	62

Autrement dit, il y aura une augmentation de 113 salles de classe, dont les 51 classes du présent Projet. Les frais d'entretien et de réparation des bâtiments salles de classe

seront quasi inexistants pour la prochaine décennie. Comme il n'y a ni eau, ni électricité, l'augmentation supplémentaire de frais de fonctionnement et d'effectifs portera sur le recrutement des nouveaux enseignants, et l'achat des matériels didactiques, dont les manuels.

1. Augmentation du corps enseignant

Le minimum nécessaire en nombre supplémentaire d'enseignants, à la suite de la réalisatiodsdu présent Projet, sera de 35 personnes, comme estimé au paragraphe 4-2-1, celui des autres projets étant inconnu. Toutefois, comme le nombre d'enseignants ne peut être supérieur au nombre de salles de classe en extension, il faudrait prévoir 97 enseignants, en plus.

Il n'est pas nécessaire de les recruter tous la même année. Car, si l'on suppose que le présent Projet sera exécuté en deux tranches, la réalisation se situera en 1993 et 1994. Il suffirait donc d'envisager le plan de recrutement ci-dessus : La répartition par tranche des travaux a prévu pour la Phase I, les I.D.E.E. de DAKAR-BANLIEUE et de GUEDAWAYE, et pour la PhaseⅡ, celle de PIKINE et de RUFISQUE Ⅱ.

1992..... 42 enseignants (6,0 % du programme de recrutement de 700 enseignants)
1993..... 45 enseignants (6,4 % du programme de recrutement de 700 enseignants)
1994.....10 enseignants (1,4 % du programme de recrutement de 700 enseignants)

Le Gouvernement sénégalais projette, dans le cadre du VIIIème Plan et du Plan de Développement des Ressources Humaines, de recruter 700 enseignants par an. Leur formation est assurée, comme décrit au paragraphe 2-2-2 par les Ecoles Normales Régionales, les Centres de Formation Pédagogique Spéciaux et les Centres de Formation et de Perfectionnement Pédagogiques. Il existe aussi un examen de

Perfectionnement Pédagogiques. Il existe aussi un examen de qualification du Certificat d'Aptitude Professionnelle. L'évolution du nombre d'augmentation d'enseignants et des sortants des différents établissements de formation est présentée au tableau suivant :

Tableau 4-2 Evolution du nombre de classes en enseignement élémentaire et d'étudiants sortant des écoles de formatios d'enseignants

	1979	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	Total
Elèves en enseignement élémentaire (en millier)	392,5	419,7	452,7	490,1	533,5	567,1	583,9	610,9	642,1	658,1		
Classes en enseignement élémentaire	(7.850)	(8.230)	(8.710)	(9.250)	9.882	10.272	10.610	—	11.084	11.096		
Augmentation de classes en enseignement élémentaire		(380)	(390)	(540)	(632)	390	338	237	237	12		3.246
Elèves sortant de E.N.R. des centres de formation	739	815	1.379	1.270	1.053	200	323	243	185	175	178	6.382

Sour : Ministère de l'Education Nationale.
( ) Estimation suivant le nombre d'élèves.

En ce qui concerne la formation des instituteurs, par suite de réduction des crédits du P.A.S., l'E.N.R., D.DIOP de THIES a été transférée et regroupée avec l'E.N.R. de KOLDA en 1984. (L'E.N.R. Le GOF de THIES a été maintenue.)
Le C.F.P.P. de THIES a été fermé. Depuis lors, les efforts portent davantage sur le perfectionnement qualitatif du contenu. Si l'on compte les effectifs ayant obtenu leur certificat d'aptitude professionnelle d'enseignement élémentaire, il est possible d'affirmer qu'il n'y a aucun problème de recrutement.

L'évolution du budget de l'enseignement élémentaire et des frais du personnel du Ministère de l'Education Nationale est la suivante :

Tableau 4-3 Evolution du budget de l'enseignement élémentaire et du coût du personnel

(unité : 100 millions F.CFA)

Budget	1983~84	84~85	85~86	86~87	87~88
Enseignement élémentaire	16.079	21.059	22.659	21.668	21.605
Coût personnel	15.612	20.386	21.798	20.736	20.654

Sur le montant total des frais du personnel, le salaire des enseignants représente environ 85 %, en 1986-1987, exercice pour lequel le budget estimé était de 17.500 millions de F.CFA. Le nombre total d'enseignants des écoles publiques étant de 10.691 personnes, ceci correspond à environ 1,6 million de F.CFA/an per capita, soit 133.000 F.CFA par mois. Cette moyenne comprenant les salaires des directeurs, etc, le salaire mensuel moyen d'un instituteur serait de l'ordre de 120.000 F.CFA, selon le Ministère de l'Education Nationale.

L'augmentation des frais du personnel induite par la réalisation du présent Projet, du Projet O.P.E.P. et de l'intervention d'une O.N.G. française pour les enseignants supplémentaires serait la suivante :

(Unité : million de F.CFA)

Exercice	Augmentation de l'exercice	Augmentation cumulée
1992-1993	60,5 (0,29 %)	
1993-1994	64,8 (0,31 %)	125,3 (0,61 %)
1994-1995	14,4 (0,07 %)	139,7 (0,68 %)

Les chiffres entre parenthèses indiquent le rapport sur les crédits du frais du personnel pour l'exercice 1987-1988. Ceci, même dans sa totalité correspond à environ 0,3 % du budget du Ministère de l'Education Nationale et peut être considéré comme un montant tout à fait disponible.

2. Autres frais

Les autres frais concernent les matériels didactiques tels que les manuels et ils sont proportionnels à l'augmentation du nombre de classes. La part d'augmentation pour les classes construites par le présent Projet et celles de l'O.P.E.P. et de l'O.N.G. française serait la suivante, d'après la part de crédits présentée par 10.977 classes pour

le budget du matériel didactique de 848 millions de F.CFA pour l'exercice 1988. Cependant, l'on suppose que le système à double flux des nouvelles salles de classe O.P.E.P. et O.N.G. sera appliqué à un taux de 30 %, alors que pour le présent Projet, les conclusions du Tableau 4-1 sont retenues.

(Unité : million de F.CFA)

Exercice	Projet	Augmentation classes	Augmentation exercice	Augmentation cumulée
1992-93	O.P.E.P.et O.N.G.-Fr.	42x1,15 = 48	3,71	
1993-94	O.N.G.-Fr. JICA	20x1.55 = 23 ┐ 72 49 ┘	5,56	9,27
1994-95	O.N.G.-Fr. JICA	43	3,32	12,59

Ceci correspond à 1,5 % de l'ensemble des crédits des matériels didactiques et à 0,06 % de l'ensemble du budget de l'enseignement élémentaire et une imputation budgétaire semble tout à fait possible.

4-2-4 Cumul avec les autres programmes d'intervention des organisations internationales, etc.

Dans les paragraphes précédents, la construction de salles de classe des écoles élémentaires au Sénégal a été analysée sous divers angles. En principe, elle est assurée par des aides d'organisations internationales et la Requête présentée au Japon a été effectuée en tenant compte de la cohérence avec celles-ci. La plupart des écoles visitées ont été construites sur ces financements. Les projets arrêtés pour la mise à exécution à partir de 1991 sont uniquement ceux de l'O.P.E.P. et d'une O.N.G. française où les 3 classes de P-2 MAME YELLI BADIANE, les 3 classes de P-3 EL H. ELIMANE NDIAYE et les 4 classes de P-5 TOUBA DIACKSAO de l'O.P.E.P. se superposent avec le présent

Projet. Asussi, au paragraphe 4-2 Examen de l'objet du Projet et composantes du Projet, toutes ces classes ont été considérées comme des salles existantes. Une O.N.G. française prévoit la réhabilitation de six salles à T-1 ABDOULAYE DIOP, quatre à T-5 MBAYE DIOUF, et trois extensions à R-8 COLOBANE 2 qui sont les mêmes écoles que celles du présent Projet. C'est pourquoi, lors de la présentation du projet du Rapport définitif, une concertation en vue de coordonner les actions a eu lieu avec l'O.N.G. concernée. Pour T-1 ABDOULAYE DIOP, 11 classes de la Requête semblant appropriées, 5 salles seront reconstruites dans le cadre du présent Projet et l'O.N.G. en réhabilitera six. Par contre les écoles de T-5 MBAYE DIOUF et de R-8 COLOBANE 2 seront entièrement laissées à l'initiative de l'O.N.G. et donc, ne seront plus retenues dans le présent Projet.
Par ailleurs, les seuls projets ultérieurs sont ceux de la Requête adressée l'année précédente à la Banque Mondiale de remplacement et de construction de 4.500 salles de classe. Dans la mesure où ils sont encore au niveau de la Requête, une coordination avec le présent Projet est possible avant leur réalisation.

4-2-5 Installations et équipements de la Requête

En tenant compte de la nécessité et de la justification du présent Projet examinées jusqu'au paragraphe précédent, le tableau ci-dessous récapitule les installations et les équipements de la Requête, ceux qui seront retenus dans le cadre de la réalisation du présent Projet et ceux qui ne le seront pas, avec les raisons explicatives d'un tel choix.

Rubrique	Requête	Projet	Nécessité et raisons
Nombre de salles de classe	Remplacem. 171 Extension 93 Total 264	135 51 186	D'après l'analyse du paragraphe 4-2-1
Dimensions et spécifications des classes	7 m x 9 m Fondations béton armé. Murs parpaing. Toiture en tôle ondulée	Idem ci-contre	Les classes construites par les organisation internationales et les standards du M.E.N. ont servi de référence.
Banc-pupitre pour élèves (à 2 places)	30 unités par classe	27 unités par classe	Quantité déterminée en fonction des dimensions des classes et du nombre optimal d'élèves
Table et chaise pour enseignant	Un ensemble par classe	Idem ci-contre	Mobilier indispensable pour donner des cours
Bureau du directeur	——	25 écoles	Nécessité estimée selon le paragraphe 4-2-1 lieu du travail du directeur et conservation des dossiers
Magasin	——	25 écoles	Conservation des matériels didactiques de l'école (cartographis, etc.) et d'entretien des locaux (nettoyage, etc.)

4-2-6 Principe de la réalisation de coopération

En conclusion de l'examen effectué ci-haut, les effets, la réalisabilité du présent Projet et les possibilités de réalisation de la partie sénégalaise ont pu être confirmés et en considération du fait que ses résultats attendus correspondent au système japonais d'aide financière non remboursable, il a été jugé approprié qu'il soit exécuté dans ce cadre. Mais, comme exposé lors de l'examen des composantes des installations et des équipements de la Requête (paragraphe 4-2-5), une modification partielle de la Requête a été jugée nécessaire.

4-3 Description du Projet

4-3-1 Organe d'exécution et organisation du fonctionnement

L'organe d'exécution du présent Projet est le Ministère de l'Education Nationale dont l'organisation générale est telle que présentée au paragraphe 2-2-4. L'organigramme des divisions en charge directement de la gestion et du fonctionnement des écoles élémentaires est tel que représenté ci-dessous.

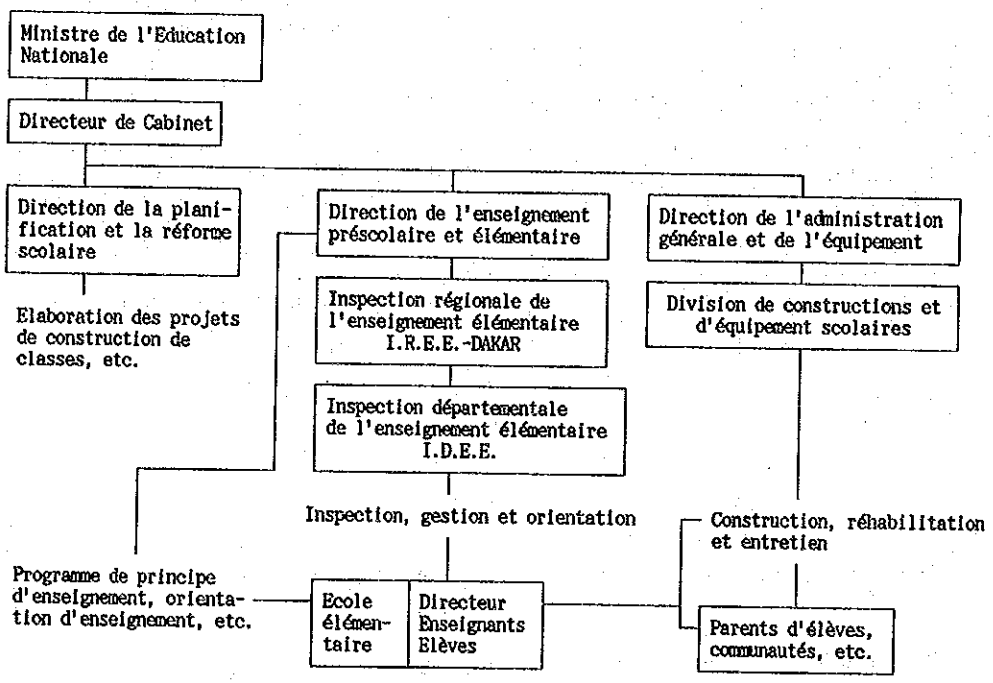

4-3-2 Description des installations et des équipements

A l'issue de l'examen de l'objet de la Requête du Gouvernement de la République du Sénégal, les installations et équipements jugés nécessaires pour l'enseignement élémentaire sénégalais et conformes aux conditions de l'aide japonaise et qui devront être inclus dans le présent Projet sont énumérés ci-dessous. Les détails sont précisés au Chapitre 5 Plan de Base.

1. Installations

Rubrique		Nombre d'écoles	Nombre de classes ou bureau du directeur magasin	Surface (m²)
Classe	Remplacement	20	135	8.942,40
	Extension	10 (14)	51	3.378,24
	Total	44	186	12.320,64
Bureau du directeur Magasin		25	25	540,00

12.860,64 m²

Note) Les écoles où seront construits les bureaux du directeur et magasin sont des écoles où des salles de classe doivent être construites.

2. Mobilier

Banc et pupitre à 2 places pour élèves : 27/classe x 186 = 5.022 ensembles

Table et chaise pour enseignant : 1/classe x 186 = 186 ensembles

Tableau noir incorporé : 1/classe x 186 = 186

Armoire incorporée : 1/classe x 186 = 186

Table et chaise du directeur : 1/bureau x 25 = 25

4-3-3 Programme de gestion et d'entretien

Dans les écoles où il y a seulement un remplacement d'abris, il n'y a pas d'augmentation de frais de gestion et d'entretien, il faut la prévoir uniquement pour les salles en extension, soit 24 écoles. Les salles de classe du présent Projet étant, en principe, dégagées de toute maintenance, normalement les frais de réparations sont inutiles. L'accroissement des coûts porte donc seulement sur les salaires des enseignants qui seraient nouvellement recrutés et les matériels didactiques. Le montant correspondant est tel que mentionné à au paragraphe 4-2-3.

CHAPITRE 5 PLAN DE BASE

CHAPITRE 5 PLAN DE BASE

5-1 Principes

Les composantes du présent Projet sont le remplacement des abris provisoires construits par les communautés et les parents d'élèves, les extensions en salle de classe des écoles élémentaires existantes dans la région de DAKAR, et pour une partie de ces établissements, la construction d'un bureau du directeur et d'un magasin.

Les principes énumérés ci-dessous sont retenus en considération de la situation éducative, des conditions sociales et climatiques et du secteur de bâtiment et de construction au Sénégal.

1. Les installations tiendront compte de l'état actuel des écoles élémentaires en général et seront économiques et d'entretien facile, ce, dans des limites nécessaires et suffisantes.
2. Des matériaux locaux seront utilisés dans la mesure du possible, après appréciation de leur qualité et de la capacité d'approvisionnement. Les méthodes locales courantes de construction seront adoptées.
3. Une attention suffisante sera accordée pour veiller à la cohérence et à l'harmonisation du Projet avec les locaux existants construits avec l'aide des organisations internationales, etc.
4. Les sites ciblés du Projet étant dispersés dans la région de DAKAR, un programme de réalisation minutieux sera établi pour que les travaux puissent être exécutés avec efficacité et achevés dans les délais impartis.

5-2 Conditions de l'Etude

5-2-1 Dimensionnement des installations

Les dimensions des salles de classe seront conformes aux normes des constructions scolaires proposées par le Ministère de l'Education Nationale, soit de 7,0 m x 9,0 m (dimensions

intérieures). Ce choix semble se justifier pour les classes de 54 élèves à en juger par les salles existantes et celles construites par l'A.I.D., l'O.P.E.P. ou une O.N.G. française. A titre indicatif, la classe standard pour 50 élèves des premières années au Japon, d'après le recueil des documents d'étude d'architecture de l'Association japonaise d'Architecture, est de 8,15 m x 7,77 m = 63 m². La configuration des bancs-pupitres est représentée à la Figure 5-1.

Le bureau du directeur lui permettra d'y exercer ses fonctions et les matériels didactiques seront gardés dans le magasin. Des critères définis pour ces deux types de locaux n'étant pas disponibles, leurs dimensions ont été établies par référence aux bureaux existants.

Surface du bureau du directeur : 3,0 m x 3,6 m = 10,8 m² projetée

Surface du magasin projetée : 3,0 m x 3,6 m = 10,8 m²

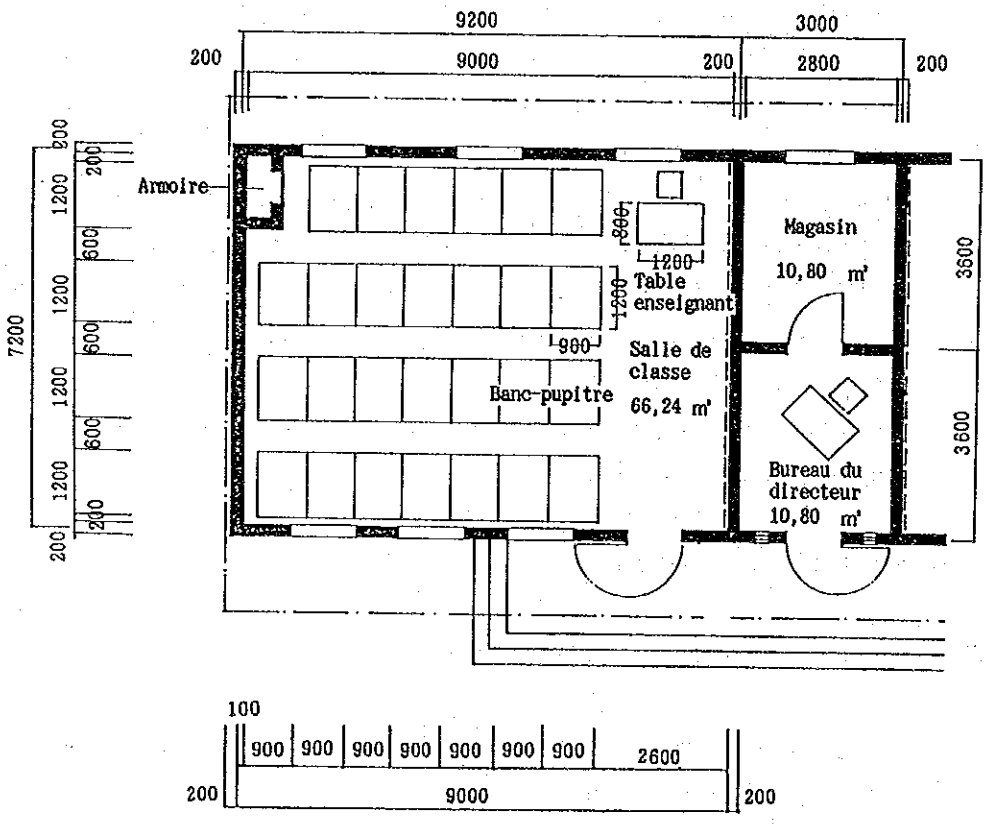

Fig. 5-1 Plan de la salle de classe, du bureau du directeur et du magasin

5-2-2 Choix des différents types de bloc d'installations

Le choix des différents types de bloc sera effectué selon les principes énumérés suivants:

1. Les structures des ouvrages seront en fondations continues en béton armé avec des murs en parpaing. Aussi, la longueur maximale des locaux sera de 30 m afin de prévenir tout affaissement inégal ou fissure provoquée par dilatation thermique.
2. Le bureau du directeur et le magasin seront attenants aux salles de classe pour des raisons d'économie.
   De ces principes retenus, il y aura trois types de bloc de salle de classe, à savoir: bloc d'une salle de classe, blocs de 2 salles de classe et bloc de 3 salles de classe, auxquels il faut ajouter les blocs de 2 classes et de 3 classes avec le bureau du directeur et le magasin, soit au total 5 types de bloc ci-dessous.

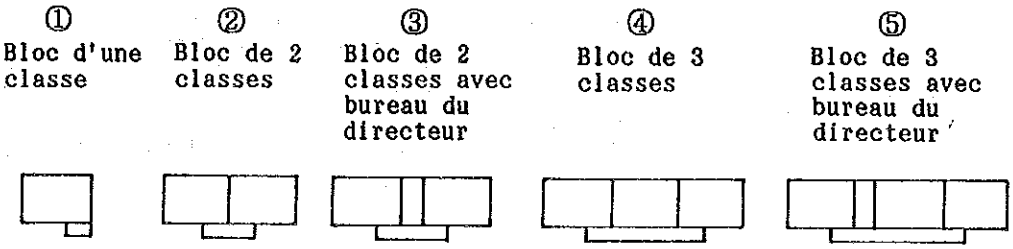

Surface standard d'une salle de classe de 54 élèves (dimensions intérieures) : 7,0 m x 9 m

① Bloc d'une classe	9,2 m x 7,2 m =	66,24 m²
② Bloc de 2 classes	18,4 m x 7,2 m =	132,48 m²
③ Bloc de 2 classes avec bureau du directeur	21,4 m x 7,2 m =	154,08 m²
④ Bloc de 3 classes	27,6 m x 7,2 m =	198,72 m²
⑤ Bloc de 3 classes avec bureau du directeur	30,6 m x 7,2 m =	220,32 m²

5-3 Plan de Base

5-3-1 Plan d'implantation

1. Principe de base

   Il ne saurait avoir un plan d'implantation uniforme de tous les sites, étant donné leur spécificité respective en ce qui concerne leur orientation, leur superficie, leur dénivellement, la composition des installations existantes, etc. Cependant le plan d'implantation des salles de classe est conçu conformément aux principes suivants :

   a) Souci de l'harmonie avec les installations existantes
   b) Moins de démolition possible, même s'il s'agit d'abris provisoires devant être remplacés, afin de les utiliser même pendant les travaux.
   c) Aménagement optimal des salles de classe requises des 5 types de bloc à l'intérieur des espaces disponibles entre les installations existantes et en tenant compte des dénivellements éventuels. Les plans d'implantation des différents sites ciblés sont joints en Annexe.

2. Le tableau ci-dessous reprend les types de bloc de locaux par site de construction ciblé.

Tableau 5-1 Type de bloc des locaux par I.D.E.E.

I.D.E.E	Type					Total		Abris provisoires à démolir
	Une classe	2 classes	2 classes avec bureau du directeur	3 classes	3 classes avec bureau du directeur	Salles de classe	Bureau du directeur et magasin	
1) DAKAR BANLIEUE	—	3	5	—	3	25	7	2
2) GUEDIAWAYE	1	18	4	5	3	69	8	5
3) PIKINE	1	4	3	3	—	24	3	12
4) THIAROYE	—	7	2	8	1	45	3	6
5) RUFISQUE II	1	4	1	1	3	23	4	4
Total	3	36	15	17	10	186	25	29

Note : Pour les abris provisoires à démolir, le chiffre indique les abris devant être démolis avant le commencement des travaux d'extension ou de remplacement pour des contraintes de terrain.

Tableau 5-2 Type de bloc des locaux par site ciblé

Nom d'école	Type					Total		Abris prov. à démolir
	Une classe	2 classes	2 classes avec bureau du directeur	3 classes	3 classes avec bureau du directeur	Salles de classe	Bureau du directeur et magasin	
1) I.D.E.E.-DAKAR BANLIEUE								
D-1 DALIFORT		2				4		2
D-2 PARCELLES AS. "L"					1	3	1	
D-3 PARCELLES AS. "U"			1			2	1	
D-4 PARCELLES AS. "R"		1	1			4	1	
D-5 PARCELLES AS. "S"					1	3	1	
D-6 PARCELLES AS. "26"					1	3	1	
D-7 PARCELLES AS. "H"			1			2	1	
D-8 PARCELLES AS. "17"			1			2	1	
D-9 TERME SUD			1			2	1	
Total	0	3	5	0	3	25	8	2
2) I.D.E.E.-GUEDIAWAYE								
G-1 PIKINE 27			1	2		8	1	
G-2 LANSAR 2		4				8		
G-3 KHALY M. KALA/C		2		1		7		
G-4 KHALY M. KALA/B		1	1	2		10	1	4
G-5 KAWSARA FALL		2				4		
G-6 SERIGNE NIANG	1	2				5		1
G-7 PARCELLES AS. "F"		2	1			6	1	
G-8 HAMO 4		1			1	5	1	
G-9 PARCELLES AS. "Z"		1			1	5	1	
G-10 PARCELLES AS. "Y"		1			1	5	1	
G-11 PARCELLES AS. "G"		2	1			6	1	
Total	1	18	4	5	3	69	7	5
3) I.D.E.E.-PIKINE								
P-1 BABA GANGUE	1		1			3	1	
P-2 MAME YELLI BADIANE		1				2		
P-3 EL H. E. NDIAYE			1			2	1	
P-4 EL H. IBA SENE		2		1		7		7
P-6 PIKINE 2B			1	1		5	1	5
P-8 BAORE SECK				1		3		
P-9 PIKINE 7A		1				2		
Total	1	4	3	3	0	24	3	12
4) I.D.E.E.-THIAROYE								
T-1 ABDOULAYE DIOP			1	1		5	1	
T-2 THIERNO S. ND/A et B T-12		1		2		8		6
T-3 OUMAR DIA DIOUF		1				2		
T-4 MASSAR DIEYE		1		2		8		
T-6 MARTHYRS DE TH/CAM/A		1		1		5		
T-7 ALIOUNE GAYE/B		1		1		5		
T-8 MAMADOU M. NDIAYE		1	1			4	1	
T-9 BOUNE		1		1	1	8	1	
Total	0	7	2	8	1	45	3	6

Nom d'école	Type					Total		Abris prov. à démolir
	Une classe	2 classes	2 classes avec bureau du directeur	3 classes	3 classes avec bureau du directeur	Salles de classe	Bureau du directeur et magasin	
5) I.D.E.E.-RUFISQUE II								
R-1 NIACOURAB		1				2		
R-2 BAMBYLOR		2				4		4
R-3 TIVAOUANE PEULH					1	3	1	
R-4 BARGNY MERVI		1		1		5		
R-5 GOROM 2			1			2	1	
R-6 NDOUKHOURA PEULH					1	3	1	
R-7 SANGALCAM					1	3	1	
R-9 YEBA	1					1		
Total	1	4	1	1	3	23	4	4

La décomposition de la surface totale des constructions prévues par le présent Projet serait comme suit :

Bloc salles de classe:

① Une classe	66,24 m² x 3 =	198,72 m²
② 2 classes	132,48 m² x 36 =	4.769,28 m²
③ 2 classes avec bureau du directeur	154,08 m² x 15 =	2.311,20 m²
④ 3 classes	198,72 m² x 17 =	3.378,24 m²
⑤ 3 classes avec bureau du directeur	220,32 m² x 10 =	2.203,20 m²
	Total	12.860,64 m²

5-3-2 Plan d'architecture

1. Architecture

Le plan d'architecture retenu devrait prévoir des installations d'entretien facile dans la mesure du possible, en tenant compte des conditions naturelles et de la situation particulière à chaque site.

- Gestion-entretien :

Par manque de crédits, lorsque les carreaux des fenêtres etc, sont cassés, leur remplacement est difficile. C'est pourquoi, les écoles construites par l'A.I.D., l'O.P.E.P. ou une O.N.G. française n'ont pas de fenêtres vitrées mais des persiennes métalliques mobiles. A titre d'information, les carreaux des fenêtres des classes construites dans le passé et celles du F.E.D. sont à l'heure actuelle presque toutes cassées et laissées telles quelles. Afin d'éviter tout souci d'entretien, les persiennes mobiles seront également adoptées par le présent Projet.

- Aération :

La température moyenne de la région de DAKAR étant relativement élevée, 21-27 ℃, il est souhaitable pour l'aération que les salles de classe soient ouvertes vers l'extérieur. C'est pourquoi des persiennes seront prévues de part et d'autre de la classe pour permettre à l'air de circuler naturellement.

- Sable :

Le terrain de la région de DAKAR est généralement sableux et quand le vent est fort, du sable fin entre dans les salles. Les persiennes seront donc mobiles pour pouvoir être fermées quand les classes ne sont pas utilisées ou quand il fait un vent fort.

- Eclairage :

Dans la plupart des écoles élémentaires, il n'y a pas d'équipement d'éclairage. Le présent Projet n'en prévoit pas non plus. Pour permettre d'utiliser les salles de classe avec les persiennes fermées, des lucarnes en brique de verre seront prévues en haut des murs pour capter la lumière.

- Corrosion :

  De par sa situation géographique en bordure de l'Océan, la région de DAKAR est fortement exposée aux influences des embruns et à la corrosion par le sel. Il faudra veiller particulièrement à la protection anti-rouille des éléments métalliques. Une couche de peinture anti-rouille devra être appliquée avant une peinture de finition adéquate.
  Comme matériau de couverture, une tôle métallique zinguée, robuste et appropriée aux conditions climatiques sera utilisée.

- Hauteur du sol :

  Le sol sera légèrement surélevé, étant donné qu'il peut avoir déplacement de sable de surface autour des installations par le vent et que la surface de contact à la terre peut se trouver modifiée.

- Sécurité :

  Les portes et fenêtres seront métalliques et robustes et les portes auront des verrous pour prévenir toute tentative d'infraction.

2. Structure

1) Mode de construction

Les structures des bâtiments seront conformes au mode traditionnel courant utilisé au Sénégal.

Bloc salle de classe (bureau du directeur et magasin inclus)

Fondations	Directes en béton armé
Sol	Béton armé
Mur	Parpaing de béton
Toiture	Tôle ondulée zinguée (sans ferme de toiture)

2) Plan de structure

Charge utile au sol	150-200 kg/m²
Charge due au vent	100 kg/m²
Charge sismique	Nulle. Pas de secousse sismique connue au Sénégal
Portance du sol	10 t/m²
Fondations	Directes continues en béton armé
Sol	Béton armé

3) Matériaux

Tous les matériaux pour structures seront soit de production locale, soit d'importation et disponibles sur place.

Ciment	Portland ordinaire (production locale)
Agrégats	Concassé, sable fluvial (production locale)
Armatures	Ronds à haute adhérence (importation)

3. Matériaux de construction

1) Principaux matériaux pour structures

Fondations-Sol	Béton armé
Mur	Parpaing en béton
Couverture	Tôle ondulée zinguée

2) Finition extérieure

Couverture	Tôle ondulée zinguée
Mur	Soufflage sur base mortier (finition courante sur place)
Sol	Au mortier à le truelle (finition courante sur place)
Ouverture	Porte : métallique, peinte avec persiennes mobiles
	Fenêtre: métallique, peinte avec persiennes mobiles
	Lucarne: brique de verre

3) Finition intérieure

Sol	Au mortier à la truelle (finition courante sur place)
Mur	Peinture sur base mortier (finition courante sur place)
Plafond	Toiture apparente, sans faux-plafond

5-3-3 Programme d'équipement

1. Contenu

L'équipement suivant sera préparé comme mobilier scolaire:

1) Banc-pupitre pour élèves. 5.022 ensembles
   27 ensembles de banc-pupitre pour élèves par classe.
2) Table et chaise pour enseignant. 186 ensembles
   Un ensemble de table et chaise pour enseignant par classe.
3) Table et chaise pour directeur. 25 ensembles
   Un ensemble table et chaise par bureau du directeur.
4) Tableau noir. Un par classe. 186
5) Armoire. Une par classe. 186

2. Spécifications

Tous les mobiliers seront de fournitures locales en tenant compte des réparations ultérieures.

1) Banc-pupitre pour élèves
   A deux places, banc-pupitre monobloc (standard M.E.N.), en bois.
   Dimensions : 1.200(l), 900(p), 600(h)
2) Table et chaise pour enseignants
   En bois.
   Dimensions de table : 1.200(l), 800(p), 850(h)
3) Table et chaise du directeur
   Mêmes dimensions que celles pour enseignants.
4) Tableau noir
   Peinture sur finition au mortier du mur. Standard local (Inclus dans travaux de construction).
5) Armoire
   Parois latérales en parpaing, porte en bois et quatre étagères en bois.

5-3-4 Plans de base

1. Plan standard des blocs de salles de classe (2 classes avec bureau du directeur)
   Vue en plan, vue en élèvation, vue en coupe, tableau de finition.

2. Bloc salles de classe de base
   1) Bloc d'une 1 classe
   2) Bloc de 2 classes
   3) Bloc de 2 classes avec bureau du directeur
   4) Bloc de 3 classes
   5) Bloc de 3 classes avec bureau du directeur

3. Vue en coupe détaillée de blocs de salle de classe

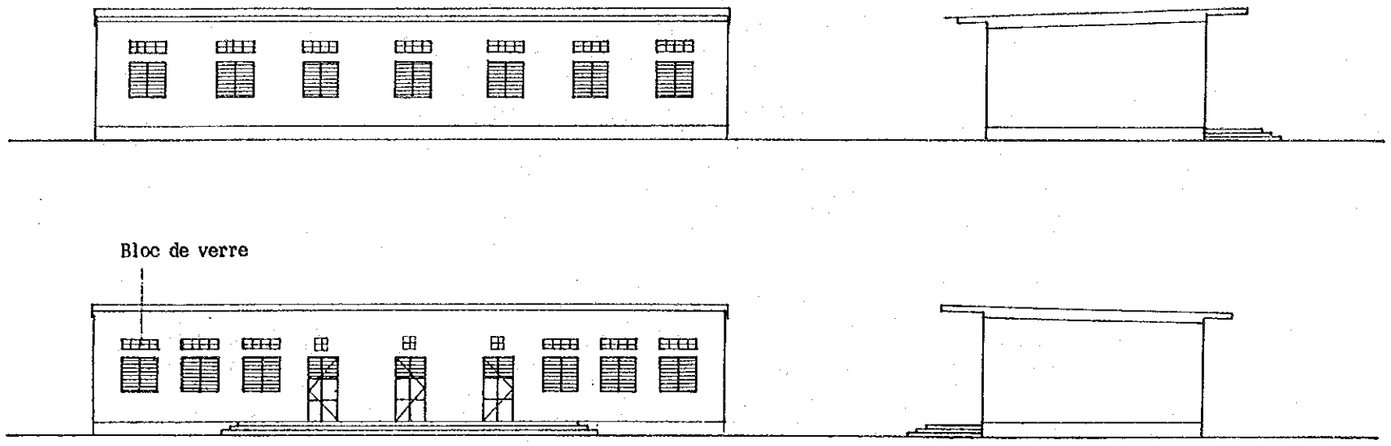

Vue en élévation

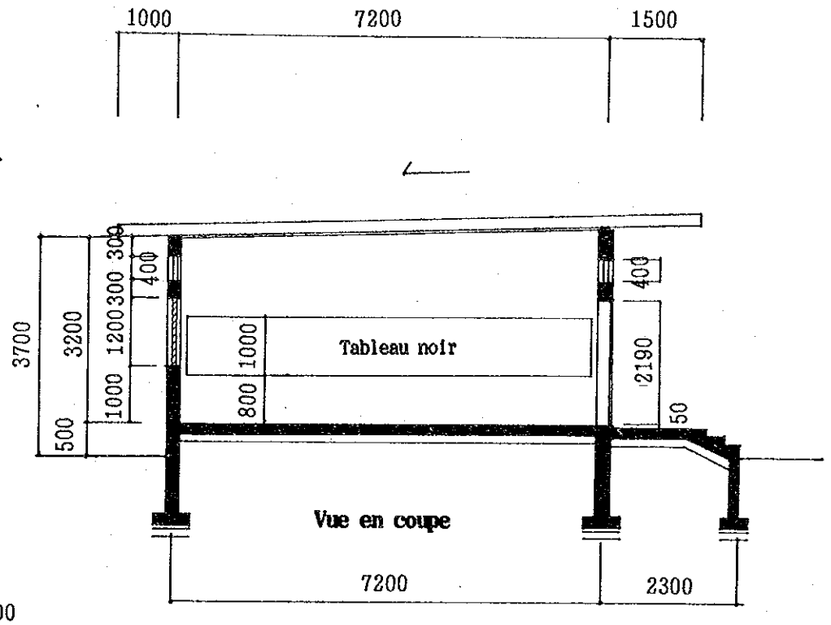

Vue en coupe

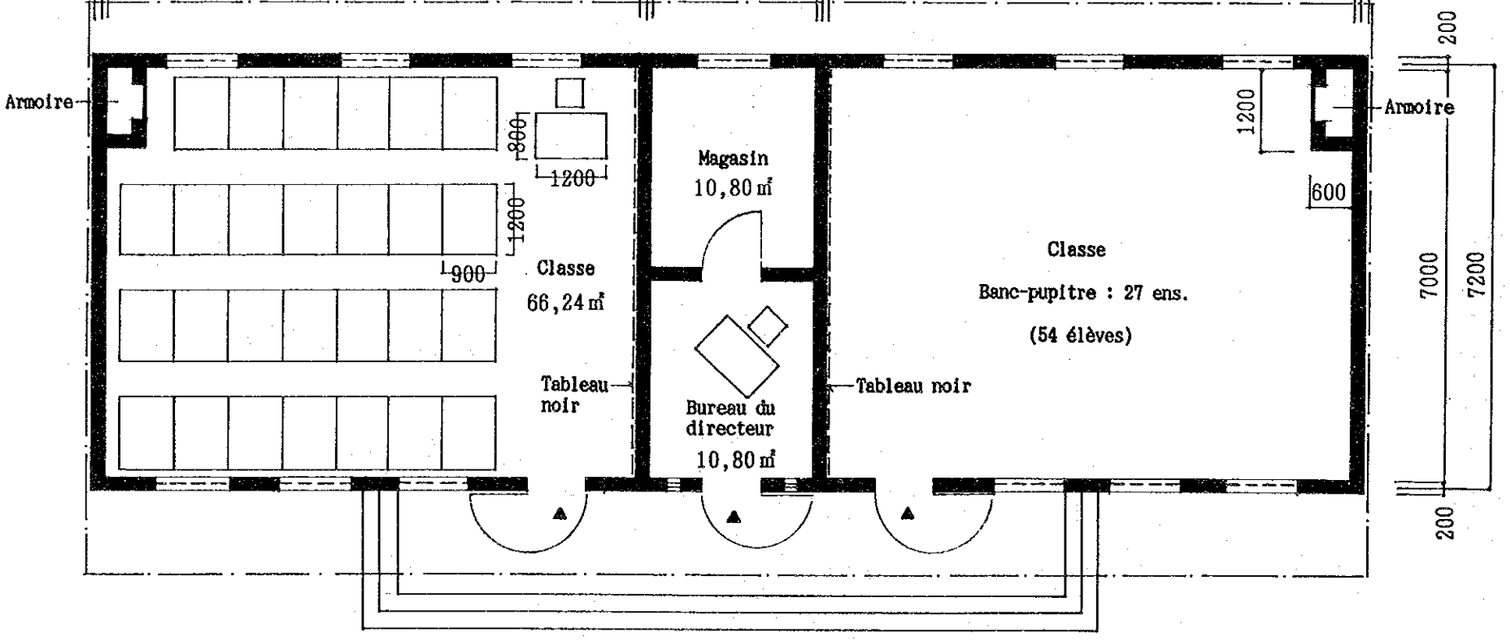

Vue en plan

Tableau de finition

Toiture	: Tôle ondulée galvanisée au zinc
Murs	: Bloc de béton avec armatures métalliques Intérieur / Peinture latex vinyle sur base mortier Extérieur / Soufflage mortier
Sol	: Finition mortier sur béton armé
Fondations	: Continues en béton armé
Ouvertures	: Fenêtre / Persiennes mobiles métallique avec peinture latex vinyle Lucarne / Bloc de verre (éclairage) Porte / Métallique à un battant avec persiennnes et peinture latex vinyle
Tableau noir	: Peinture mortier
Armoire	: Porte et quatre étagères en bois

1. Bloc salle de classe
Plan programme standard

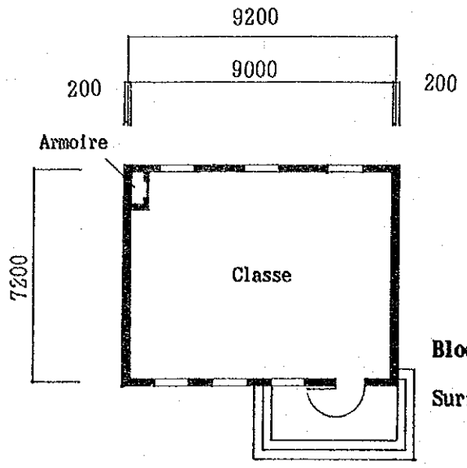

Bloc d'une classe

Surface : 66,24 m²

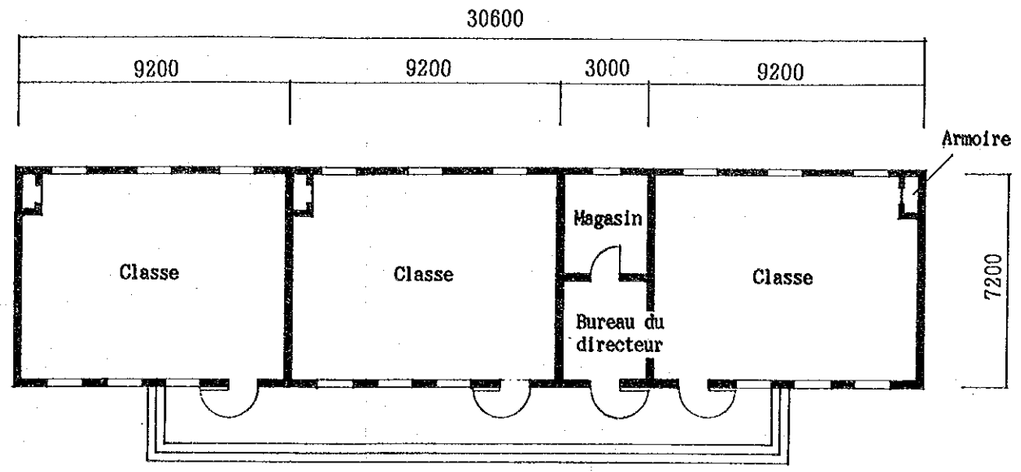

Bloc de 3 classes avec bureau du directeur

Surface : 220,32 m²

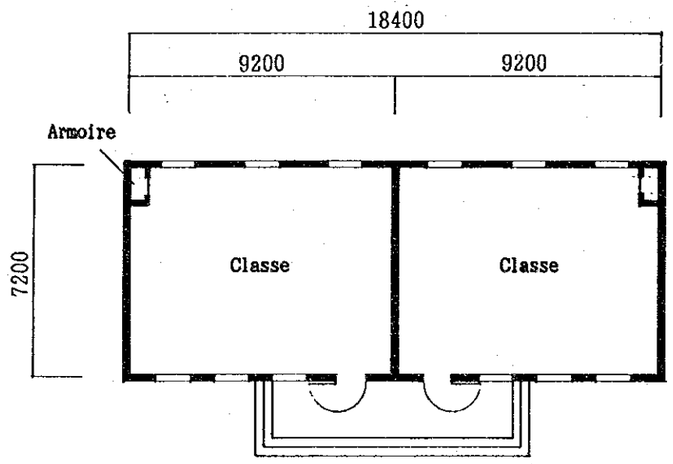

Bloc de 2 classes

Surface : 132,48 m²

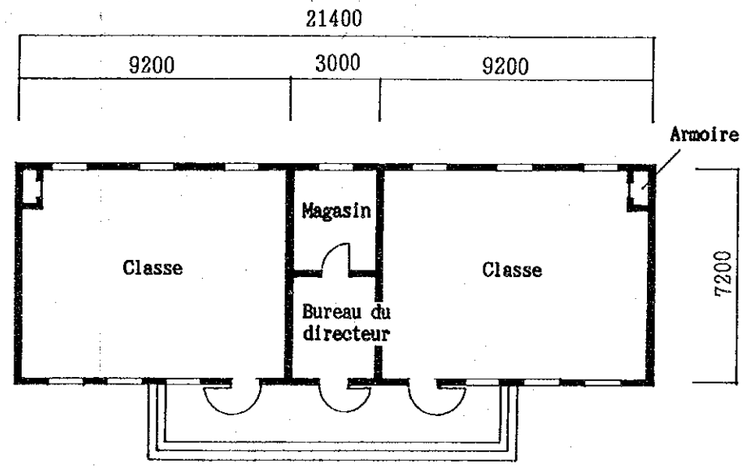

Bloc de 2 classes avec bureau du directeur

Surface : 154,08 m²

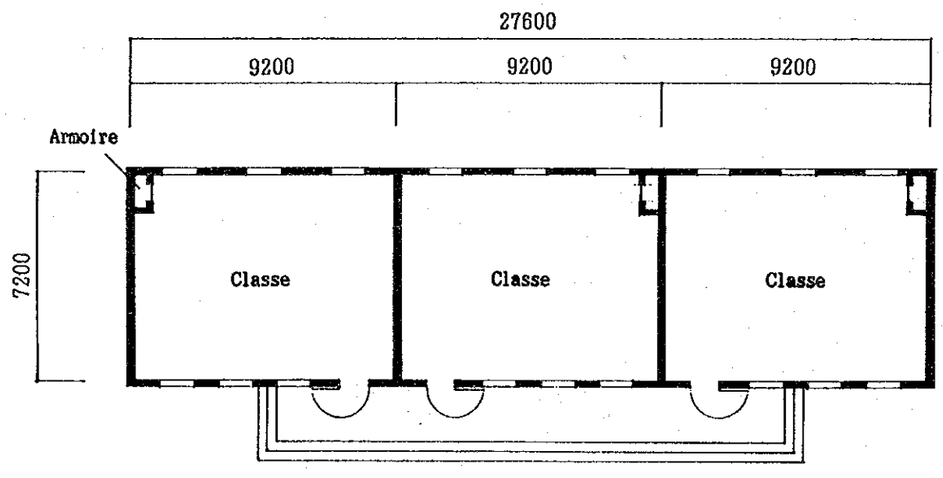

Bloc de 3 classes

Surface : 198,72 m²

2. Salle de classe
Plan de base

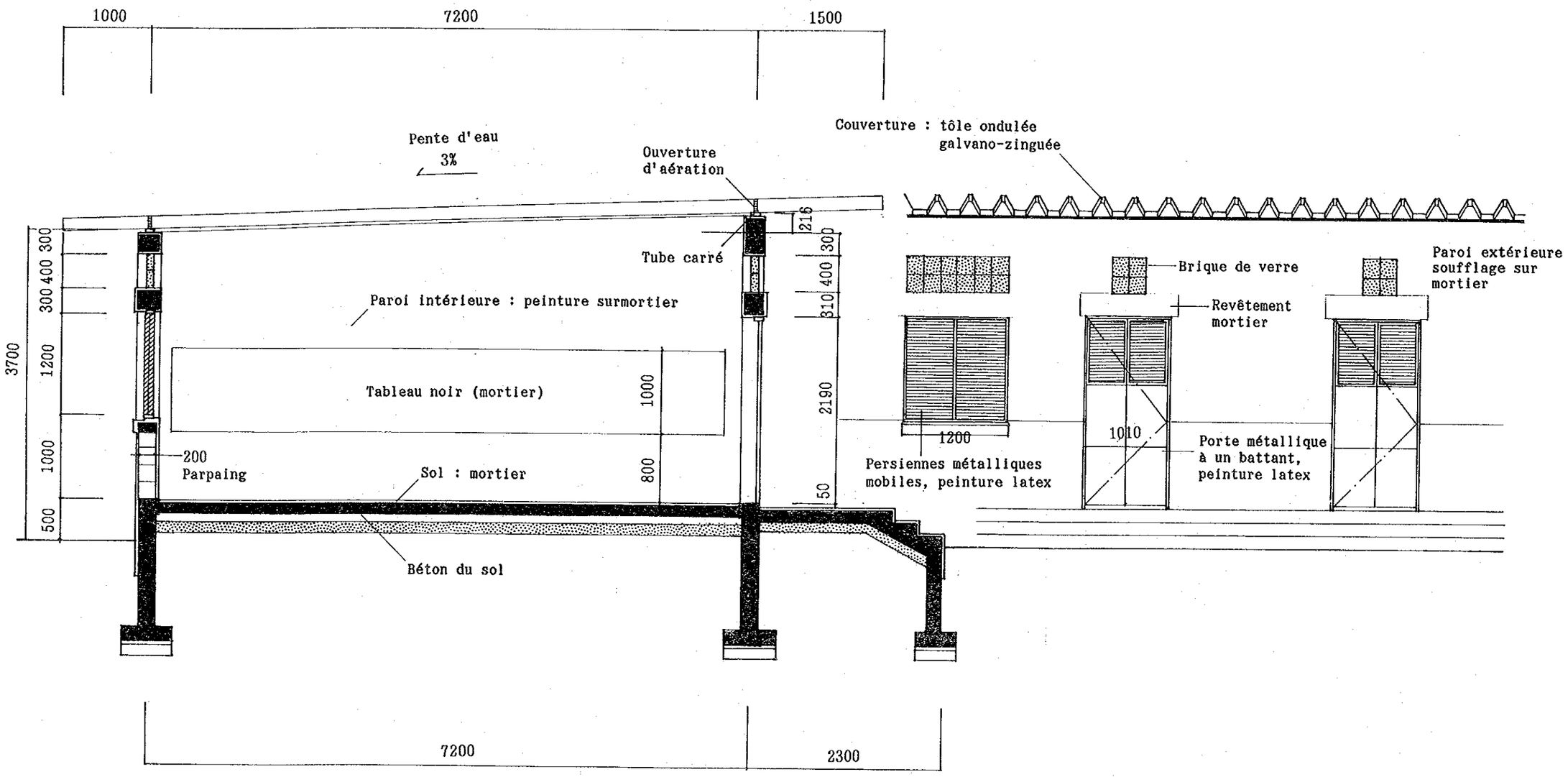

3. Vue en coupe détaillée

5-4 Programme d'exécution des travaux, etc.

5-4-1 Principe de réalisation

L'organe chargé d'exécution du Projet de la partie sénégalaise est le Ministère de l'Education Nationale. Le Ministère du Plan et des Finances, en tant que responsable de la coopération étrangère s'occupe des tâches relevant des accords bilatéraux. Un bureau d'études japonais, conformément au système d'aide financière non remboursable sera chargé du plan de réalisation, de l'appel d'offre et de la conclusion de contrat, ainsi que de la surveillance et de la gestion des travaux de construction des installations et de l'aménagement des équipements du présent Projet.

Les travaux seront confiés à un entrepreneur sélectionné par l'appel d'offre parmi les entreprises japonaises ayant une riche expérience de travaux hors du Japon, capables de terminer les travaux dans les délais définis et possédant une bonne connaissance des mécanismes de l'aide financière non remboursable.

Pour les matériaux et les méthodes d'exécution des travaux, il sera tenu compte des conditions d'implantation des divers terrains, de la qualité et de la disponibilité des produits locaux, ainsi que de la facilité de réparations, une fois le Projet achevé, afin d'utiliser dans la mesure du possible des matériaux disponibles sur place et recourir aux méthodes les mieux adaptées aux conditions locales.

5-4-2 Secteur du bâtiment et construction

1. Secteur du bâtiment

   A DAKAR, il existe une grande variété d'entrepreneurs allant de grandes entreprises de construction avec des capitaux français, italiens, libanais, voire même chinois aux sous-traitants divers, peinture, décoration intérieure, équipements, etc. Le niveau technique des entreprises est

élevé, il existe des immeubles élevés à DAKAR. Les entreprises locales sont donc tout à fait compétentes pour la réalisation du présent Projet.

2. Influence de la saison des pluies

Le climat de DAKAR se distingue en saison de pluies (juin-octobre) et en saison sèche (novembre-mai) et le nombre de jours de pluie de la première est d'environ 45 jours. Par ailleurs, durant la seconde, il ne tombe pas une goutte. La hauteur moyenne de précipitation est de 250 mm en août, le mois le plus pluvieux. Mais il pleut rarement toute la journée et les travaux peuvent se poursuivre pendant cette saison. L'état des routes d'accès aux sites est bon et la saison de pluies ne présente aucune incidence.

3. Particularité de la réalisation

Le présent Projet consiste à implanter de manière optimale sur chaque site ciblé, des blocs de salles de classe selon l'état des lieux, selon le nombre de salles requises. La superficie au sol varie d'un site à un autre, mais en moyenne, elle est de l'ordre de 300 m^2 . Les constructions sont des bâtiments sans étage et les méthodes choisies sont celles courantes sur place et il n'y a aucun problème technique particulier.

Les particularités du présent Projet peuvent se résumer comme suit:

① Dispersion des sites ciblés sur un périmètre étendu dans la banlieue de DAKAR.

② Nombre élevé de blocs de salles de classe de petites dimensions

③ Nécessité d'exécution des travaux en continuant les cours, s'agissant d'écoles existantes.

Sur le plan de transport des matériaux sur les chantiers et d'exécution des travaux, il faut donc soigneusement prévoir les moments et lieux de travail ainsi que les précautions à prendre pour la sécurité des élèves, par des protections provisoires, etc.

4. Conditions de transport

Il n'y a pas de matériaux de construction qui seront envoyés du Japon pour le présent Projet. Tout sera d'approvisionnement local. Les routes principales de la région de DAKAR sont goudronnées et leurs conditions sont bonnes. Il n'y a donc aucun problème de transport.

5-4-3 Programme de gestion et de surveillance des travaux

Pour un bon déroulement des travaux du présent Projet, une coordination des communications entre les organismes japonais, sénégalais, le bureau d'études et les entreprises est primordiale. Préalablement au démarrage des travaux, le bureau d'études et l'entrepreneur des travaux devront établir un programme de réalisation en tenant compte des points suivants :

- conditions naturelles
- conditions de la main d'oeuvre et de sa compétence technique
- étendues des travaux des deux parties
- approvisionnement des matériaux et équipements
- transport sur les chantiers
- exécution des travaux

Pour la gestion et de la surveillance des travaux, le bureau d'études enverra sur place un superviseur compétent à des moments appropriés et de manière ponctuelle. Il en sera de même pour le responsable général du Projet et du responsable du programme d'architecture qui seront détachés chaque fois qu'il sera nécessaire, suivant l'état d'avancement des travaux. Parallèlement, les tâches énumérées ci-dessous seront également prises en charge par ledit bureau d'études :

1. Contrat de travaux

Préqualification des soumissionnaires à l'appel d'offre, élaboration des contrats de travaux etc, préparation de l'appel d'offre, organisation et présence à l'appel d'offre, examen des bordereaux des frais de travaux et des programmes des travaux

2. Examen et approbation des plans d'exécution
   Examen et approbation des plans d'exécution, de spécifications, des échantillons de matières, des matériaux et des équipements remis par l'entrepreneur des travaux.
3. Direction et inspection des travaux
   Examen des programmes de travaux, de l'ordonnancement des opérations, direction de l'exécution des travaux, inspection à l'achèvement des travaux, etc.
4. Rapport au Maître d'ouvrage et collaboration pour les différentes procédures d'autorisation de paiement accordée par ce dernier
   Rapport aux organismes japonais sur l'avancement des travaux.

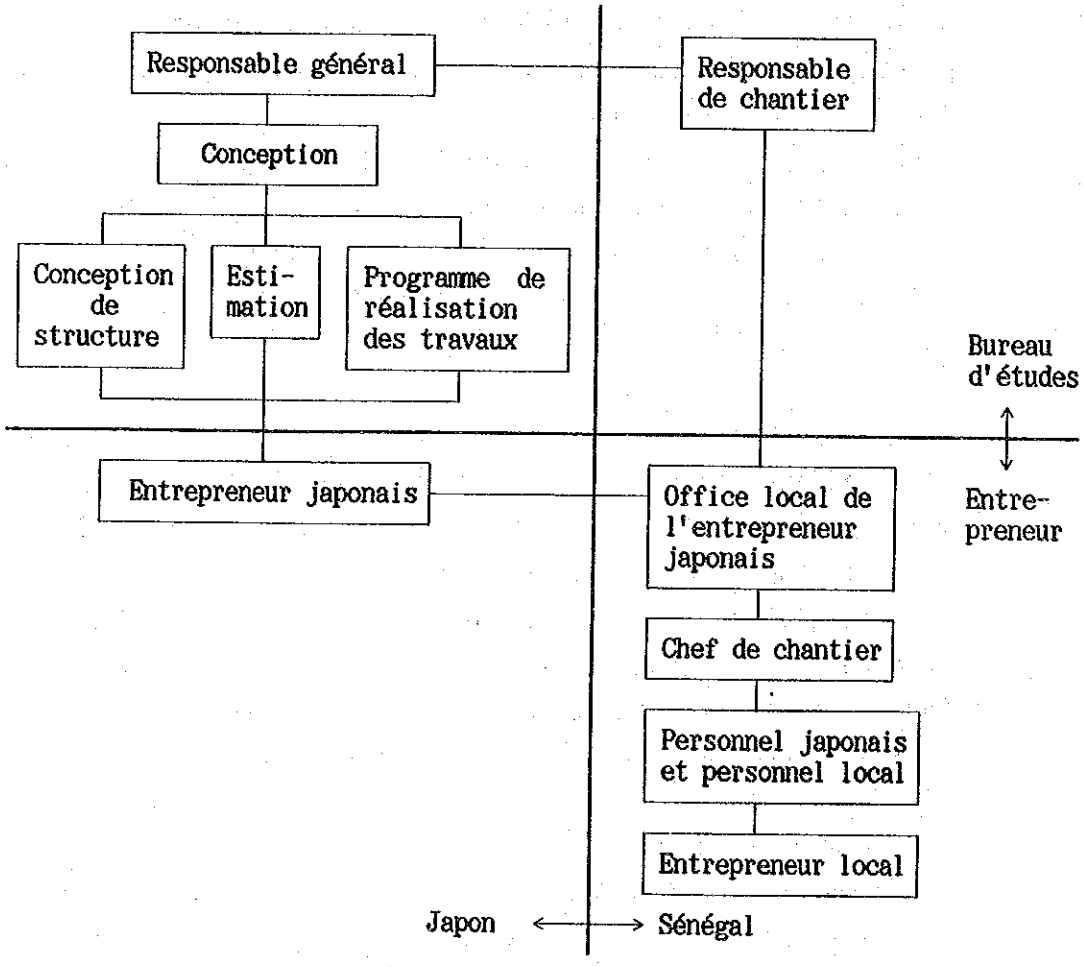

Fig. 5-2 Etude de réalisation et organisation de contrôle de travaux

5-4-4 Programme d'approvisionnement en matériaux et équipements

En principe, les matériaux de construction seront de fourniture locale. Une étude détaillée sur leur qualité, oeuvrabilité, prix, capacité d'approvisionnement sera éffectuée.
Les mobiliers scolaires tels que banc, pupitre etc. seront de fabrication locale en tenant compte de leur entretien.
Le tableau ci-dessous récapitule les matériaux et leur origine.

DESIGNATION	SENEGAL	JAPON	REMARQUES
Sable	O	—	Possibilité de s'approvisionner en sable fluvial de l'intérieur du pays. La qualité et la quantité sont suffisantes.
Gravier	O	—	Disponible. Il existe des usines de concassage pour transformer les roches locales.
Ciment	O	—	Il existe des cimenteries locales, les matières premières sont importées. La qualité du ciment Portland ordinaire est bonne et la quantité disponible suffisante.
Armatures	O	—	Approvisionnement sur place en produits importés d'Espagne, Italie, France.
Produits sidérurgiques	O	—	Idem.
Coffrages	O	—	Fourniture locale en bois.
Parpaings	O	—	Production locale. Qualité médiocre. Possibilité de fabrication locale.
Brique de verre	O	—	Approvisionnement sur place en produits importés d'Espagne, Italie, France.
Bois	O	—	Disponible sur marché local. Quarité variable.
Portes, fenêtres métalliques	O	—	Fabrication sur place avec produits sidérurgiques importés d'Espagne.
Portes, fenêtres en bois	O	—	Fourniture locale.
Ferrures	O	—	Approvisionnement sur place en produits importés de France.
Tôle ondulée zinguée	O	—	Idem.
Peinture	O	—	Fourniture locale.